

A large, detailed illustration of a red and black robot, resembling Iron Man, sitting in the driver's seat of a car. The robot is looking forward with a serious expression. The background is dark with blue and purple bokeh lights. The car's interior and exterior are visible, including the steering wheel and door.

Communication, presse,
droit de grève, retraites,
représentativité syndicale,
heures sup, Code du travail,
salaires, Smic,
origines ethniques...
Monsieur le Président
voudrait le «contrôle total»

The logo for 'impac' is located on the right side of the page. It features the word 'impac' in a bold, black, sans-serif font. A red semi-circle is positioned to the left of the 'i'.

*Journal des Travailleurs
des Industries
du Livre, du Papier
et de la Communication*

Plus que jamais, l'action collective !

Les périls du 6 mai ne seront conjurés que par l'action collective, majoritaire. L'Elu (*), héros de toutes les droites, prétend avoir tous les droits. Sa garde rapprochée comporte tous les poids lourds de la publicité, de la presse, de la radio, de la télé, de l'édition. Vincent Bolloré, Martin Bouygues, Arnaud Lagardère, Serge Dassault partagent la victoire avec le PDG d'Axa, Henri de Castries, Bernard Arnaud et François Pinault. L'Elu leur doit tant... En retour, le président leur renverra l'ascenseur, même s'ils occupent déjà les étages supérieurs. Le haut patronat de la communication a porté au sommet de l'Etat une équipe politique. De choc.

Le programme de l'Elu comporte tous les ingrédients de la réaction libérale. Il ne manquera pas d'opposer à l'action des salariés, à leurs revendications, des attaques qui ont été déclarées majoritaires par le suffrage universel. « De quel droit s'opposer à mes mesures, dira-t-il, elles ont recueilli 19 millions de voix. De quelle légitimité dispose l'action syndicale, alors que moi, j'ai recueilli un nombre significatif de suffrages ouvriers, employés et cadres ? » Que lui importera alors si 17 millions de suffrages se sont portés sur le nom de sa rivale... Dans le brouillard électoral, il a enfilé le costume du protecteur de la masse laborieuse. Le président de Neuilly et de Saint-Cloud ne donnera pas longtemps le change.

C'est pour ça que l'Elu doit agir à marche forcée. Les salariés qui ont voté pour lui ne garderont pas éternellement les yeux grands fermés. Alors vite, une loi contre l'immigration et un ministère de la race, par reconnaissance à l'égard des électeurs de Le Pen. Puis Fillon repartira à l'assaut des régimes spéciaux, visant en fait le régime général des retraites. Et le service minimum du travail obligatoire, pour viser le droit de grève. Et puis le contournement de la loi des 35 heures, par les heures sup plein tarif et défiscalisées. Et la réduction du délai de la procédure de licenciement, etc. Dans la foulée, la loi Bichet et les quelques maigres remparts qui ont résisté à la marchandisation de l'information vont être présentés à la moulinette libérale.

Le président Sarkozy doit porter l'estocade avant que le corps social ne s'extirpe de ses vapeurs sécuritaires et nationalistes. Il ne sera pas difficile de trouver dans l'incendie libéral annoncé les raisons de notre action collective. Les faire partager par le plus grand nombre, voilà le challenge. A nous de refonder l'espoir social.

(*) Nicolas, Paul, Stéphane Sarközy de Nagy-Bocsa



Journal des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la
Communication
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 80 24
Fax : 01 48 51 99 07
Site : <http://www.filpac-cgt.fr>
E-mail : filpac@filpac-cgt.fr

Comité de rédaction
Responsable : Jean Gersin

Equipe rédactionnelle :
Eric Birger, David Dugué,
Yvon Huet,
Jean-Pierre Ghiotto,
Thierry Lanchon,
Antoine Peillon
Florence Peyronneau,
Correspondant :
David Roussel

Montage :
Madeleine Fougères

Révision :
Michèle Marquis-Pardo

Imprimerie Alliances
115, avenue Raspail
94250 Gentilly



DOSSIER

Avenir photogravure
page 12

LES LUTTES

Maresquel
page 21

L'HORIZON SARKOZY

La fortune
page 3

Le capitalisme
sur le pied de guerre
page 6

LES ACTIVITES RENDICATIVES

GPEC : au tour
de l'édition
et de la pub
page 10

LA LOI BICHET A 60 ANS

page 22

ET AUSSI...

Comité exécutif
national
page 8

Conférence
Uni Europa

page 15

HORIZON SARKOZY

La fortune appartient à ceux qui se lèvent tôt

Le président, champion du libéralisme, est forcé de constater que la volonté de changement avec, comme préoccupation principale, l'exigence sociale, reste une des données essentielles d'une campagne électorale présidentielle qui s'achève. Il confrontera ses objectifs et ses méthodes à cette incontournable réalité.

Yvon
Huet

SANS DEVOILER toutes ses cartes, d'autant que la marge de manœuvre de son action dépendra des résultats des élections législatives et de la mobilisation sociale, le nouveau président élu aura à annoncer la couleur d'une politique qui va bousculer le monde du travail.

Contre-réforme fiscale

Le président propose de réduire de 4 points les prélèvements obligatoires, de rendre 68 milliards aux Français par foyer et par an, y compris les retraites, et 4900 euros par foyer, s'agissant de la France de ceux qui ont un emploi. Cela passe évidemment par une baisse globale de la fiscalité mais aussi par toute une série de réformes qui remettent en cause fondamentalement les équilibres actuels. Pour l'impôt sur le revenu, il prévoit la déduction sans limite des intérêts d'emprunt pour l'achat de l'habitation principale. Pour l'impôt sur la fortune, il réfléchit à l'exonération de la résidence principale, voire à la suppression éventuelle de l'ISF avec instauration d'une amnistie fiscale. Pour l'impôt sur les sociétés, il



...

La recette du « travailleur courageux »

Pour le président, il faut dépasser les 35 heures en exonérant fiscalement et socialement les heures supplémentaires, payées 25 % de plus.

Pour libérer les forces du pays, il faut favoriser le cumul emploi-retraites, fusionner l'ANPE et l'Unedic et mettre en place un contrat de travail unique (à droits progressifs), dont le but est de sécuriser juridiquement et financièrement le licenciement pour l'employeur.

Il faut réglementer le droit de grève en instaurant le service minimum dans le service public et l'obligation d'un vote à bulletin secret au bout de huit jours de grève. Il faut conditionner les revenus d'insertion à la reprise d'une activité, instaurer le travail du dimanche sans pénalités pour les entreprises.

Il faut augmenter tous les salaires grâce à l'augmentation de la quantité du travail, le Smic, les 35 heures, le droit de la retraite à 60 ans étant des bases minimales qui doivent être « dépassées » par la France du travail.

Concernant la santé, le président est favorable à des cotisations maladie progressives : « Si l'objectif national de dépense est respecté, on baissera la franchise. Si ce n'est pas le cas, on l'augmentera. ». On est rassuré. Si le travailleur courageux ne tombe pas malade, il paiera moins de cotisations, s'il tombe trop souvent malade, il paiera la note. On est en plein dans le système des bonus. Gare aux accidents de la vie, aux épidémies !

Mais ne soyons pas si moroses, le président va proposer la réforme des stock-options par « un plan de stock-options pour tous... (ou pour personne) et le déblocage des fonds de participation ».

...
veut les voir baisser à 20%. Il propose un bouclier fiscal à 50%. Quant à l'impôt indirect, il propose d'y associer une TVA sociale. Enfin il propose la suppression des droits de succession en ligne directe.

La mise en scène

Dans un premier temps, il réunit les organisations syndicales et professionnelles pour leur exposer son joyeux programme : travailler plus en généralisant les heures supplémentaires tout en les détaxant, supprimer à terme au moins la moitié des fonctionnaires, mettre les chômeurs sous tutelle, casser les régimes spéciaux de retraite, supprimer les préretraites, remettre en cause le droit de grève en commençant par le service public, « alléger le Code du travail » par un contrat unique permettant la « flexisécurité » avec accroissement de la facilité de licenciement, modifier les conditions de la représentativité des organisations syndicales des salariés et de la négociation sociale.

Le modèle du « travailleur courageux »

Le président a fait des promesses : le plein emploi en point de mire, l'égalité des hommes et des femmes au travail, l'accroissement du pouvoir d'achat, la valorisation du travail, la revalorisation du minimum vieillesse, une meilleure insertion des jeunes dans le tissu économique du pays par la valorisation de l'apprentissage, l'égalité des chances entre les salariés des petites et grandes entreprises, la liberté de travailler, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Dans ce cadre, l'enrichissement de tous ceux qui joueront le jeu des nouveaux droits et devoirs qu'il aura décidé de négocier ou imposer si nécessaire est assuré.

En plus, une fois enrichis, qui sait, les « travailleurs Plus » pourront transmettre leur fortune sans ISF et sans DDS. Le bonheur est dans le pré pour cette société idéale promise où la pauvreté et l'exclusion ne pourront être qu'une vue de l'esprit, sous réserve que les immigrés soigneusement choisis pour leur adaptation à ce modèle social encore plus « parfait » que celui de l'homme de marbre correspondent au profil du poste !



Nivellement européen

D'un côté, le président incite à la remise en cause des acquis sociaux qui datent de bien avant 1968 (comme si cette période pouvait résumer l'histoire sociale de la France), même si elle a, notamment sur la question des libertés syndicales et associatives, apporté dans la société de l'époque un changement dont personne ne se plaint aujourd'hui, sauf les nostalgiques d'un passé monarchique.

De l'autre, il propose un « deal » qui s'inspire à la fois de la politique outre-Rhin engagée par Mme Thatcher (c'est le volet de réduction drastique de la fonction publique et mise à terre des revendications syndicales) et de celle de Tony Blair (laissons l'économie libérale apporter la richesse aux « travailleurs courageux » qui sauront en saisir l'opportunité).

En utilisant cette méthode de tous azimuts, son objectif est clair : l'harmonisation du cadre économique et social de la France avec celui des régions les plus libérales d'Europe. L'exercice est difficile certes, mais il a payé pendant la campagne, dans la mesure où les acquis sociaux les plus protecteurs sont apparus pour une majorité de Français comme les obstacles principaux, avec l'immigration « non contrôlée », à la résolution des problèmes posés et au redressement du pays.

Le marché comme ultime horizon

Côté économique, c'est évidemment la poursuite de la privatisation et la rentabilisation des grandes entreprises publiques qui est à l'ordre du jour. Les salariés d'EDF

*Le syndicalisme,
un contre-pouvoir
démocratique
pour résister
et proposer*

n'ont qu'à bien se tenir. Dans le même temps, le président tient des propos volontaristes contre la Banque centrale européenne (sans contester son « indépendance ») qui, selon lui, dessert les possibilités de croissance économique des Européens, et particulièrement des Français. Cette balance entre deux thèmes contradictoires n'est pas surprenante.

Il s'agit pour l'Etat d'accompagner la loi libérale tout en pondérant certains de ses effets qui remettent en cause trop clairement l'affichage d'un progrès social qui ne peut pas toujours venir « naturellement », comme on a pu le voir dans la crise d'Alstom avec l'entrée en scène de Patrick Kron pour limiter la casse et remplacer un prédécesseur grassement remercié par un parachute doré pour lequel le président s'estime « réservé ». Les salariés français sont donc dans l'expectative. Qu'ils aient voté pour ou contre la méthode du président, ils se trouvent maintenant devant une nouvelle réalité dans laquelle les contre-pouvoirs sont, plus qu'un recours, un garant de la justice sociale et de la démocratie. Le syndicalisme en est un et la Cgt pour sa part a du grain à moudre, notamment en opposant à la « flexisécurité » du président la Sécurité sociale professionnelle, comme pierre de voûte de toutes les avancées sociales.

Pendant les élections présidentielles, la Cgt, sans prendre parti pour un candidat précis, a développé des thèmes suffisamment clairs pour qu'on ne dise pas aujourd'hui qu'elle avait été neutre sur les questions relevant de sa compétence.

Elle défendra les salariés comme elle l'a toujours fait, même dans les situations les plus complexes et les plus dangereuses, pour leurs droits et leur dignité et, dans le contexte actuel, il est bien utile de rappeler les neuf principaux axes de ses propositions qu'elle entend bien faire entendre et défendre, quelles que soient les intimidations du pouvoir en place auxquelles on peut s'attendre.

Les neuf exigences sociales pour une transformation solidaire de la société proposées par la Cgt

Le plein emploi : Sécurité sociale professionnelle, ciblage des aides publiques aux entreprises qui ont une réelle efficacité en termes de quantité

1) Visite officielle du président à Berlin et Bruxelles pour proposer à ses partenaires européens son projet de mini-traité pour effacer les traces du non au référendum.

2) Mi-mai, sommet avec les partenaires sociaux avec proposition de quatre rendez-vous en septembre.

3) 23 mai, premier Conseil des ministres avec proposition d'un grand ministère de la Stratégie économique et de l'Emploi.

4) 6-8 juin, sommet du G8 d'Heiligendamm avec proposition d'une fiscalité écologique et d'une taxe carbone au niveau européen, avec la question majeure du développement de l'Afrique face aux migrations de la misère.

5) 10-17 juin, élections législatives.

6) 1^{er} juillet, revalorisation du Smic ?
Faut voir...

7) Juillet, session extraordinaire du Parlement avec examen d'une loi contre l'immigration et sur la majorité pénale, et toutes les mesures phares annoncées par le candidat président.

8) 14 Juillet, fête nationale avec défilé des tout nouveaux panzer d'Angela Merkel.

9) Fin juillet, « plan Marshall » de la formation dans les quartiers sensibles et proposition d'une discrimination positive, fondée non pas sur l'ethnie mais sur des critères économiques et sociaux.

et qualité d'emploi. La reconnaissance du travail : Smic à 1500 euros brut, reconnaissance des qualifications, intervention et participation active et respectée des salariés au développement des entreprises.

Le droit à la santé et à la retraite : prévention, autonomie, financement solidaire.

Une fiscalité plus juste : impôt plus solidaire au service du développement économique et social, lutte contre les niches fiscales et les réductions d'impôts qui privilégient les revenus financiers de la propriété.

Des services publics de qualité : arrêt des privatisations, définition, association des usagers, des collectivités locales à leur développement, définition d'un statut des services publics en Europe.

Une réelle démocratie sociale : permettre à tous les salariés de participer à la vie syndicale quelle que soit la taille de l'entreprise, créer de nouvelles institutions représentatives du personnel au niveau branches et bassins d'emploi, garantir le droit de grève comme moyen d'expression démocratique des salariés. Le renforcement de la dimension sociale de l'Europe : donner à l'Europe une vocation lisible en matière de développement durable, de services publics, de sécurité d'emploi, de législation élevant le socle minimum de droits sociaux, en matière de fiscalité, de politique industrielle et de recherche.

Un véritable développement durable : permettre la cohérence entre la priorité à l'emploi qualifié et rémunéré et les contingences environnementales.

Le changement du cours de la mondialisation : peser, avec la Confédération syndicale internationale, pour la paix, la lutte contre les

inégalités de développement, la solidarité internationale en matière de droits humains, de ressources nouvelles au bénéfice des investissements sociaux.

Ces exigences, non exhaustives et mises en débat, enrichies dans la démocratie syndicale, mises à disposition des partis politiques et associations, sont évidemment complémentaires et trouvent leur logique dans la défense des revendications au quotidien et dans la négociation des intérêts du monde du travail, en France, en Europe et dans le monde.

La Cgt, plus qu'un rempart, une chance pour l'avenir !

Pendant les cinq dernières années, des coups durs ont déjà été portés contre la législation sociale. Elles allaient déjà dans le sens de la politique prônée par l'actuel président, que ce soit au niveau de la durée hebdomadaire du travail, des retraites, de la Sécurité sociale, des contrats d'embauche dont le dernier (CPE) fut victorieusement repoussé par la mobilisation populaire. Le président promet le plein-emploi. Chiche ! En attendant, la France compte 7 millions de pauvres dont 3,2 millions de travailleurs pauvres dans un contexte social très délétère, comme l'avait souligné l'abbé Pierre, sans compter la précarisation généralisée de l'emploi, surtout chez les jeunes. La Cgt prendra, parce que c'est sa vocation, toute sa place et sa responsabilité dans ce nouveau défi contre l'insécurité sociale qui fragilise plus que jamais la démocratie et les droits de l'homme dans notre pays.

Qu'il est beau, le président de papa

Monsieur Fils, Olivier Dassault, dans un édito flamboyant de l'hebdo *Valeurs actuelles* (groupe Dassault), vole au secours de la victoire de papa. Et de son président. Comment interprète-t-il le sens du vote ? « *Le 6 mai, les Français l'ont dit massivement: ils veulent que la France se réveille de la lente léthargie dans laquelle l'avaient plongée trente ans d'assistanat larvé. Leur message est très clair: ils rejettent le poids croissant des prélèvements obligatoires destinés à ériger une muraille de protections sociales devenues illusoire contre le choc de la mondialisation...* »

Et hop, dehors la Sécu. Ils ont voté contre. « *Ils ne veulent plus que cette pyramide de prétendus avantages sociaux et de réglementations paralysantes continue à les écraser... Ils souhaitent qu'on en finisse avec les gourous... du partage du travail, du tout-gratuit (sic) et du renoncement à l'effort...* »

Et hop, dehors le Code du travail, les lois sociales. « *Que vivent les travailleurs courageux, qui se lèvent tôt le matin, à qui la fortune viendra* », disaient les sept nains de Blanche-Neige, mis en scène par Walt Disney (Aï Oh, Aï Oh, on rentre du boulot...)

En tout impartialité

Le nouveau président du Conseil supérieur de l'Audiovisuel choisit *Le Figaro* (Dassault) pour exprimer son allégeance. Hurlant avec la meute pro-concentrationnaire, il avance « sa » vision :

« *L'audiovisuel français doit reposer sur trois piliers: un service public fort, de grands groupes audiovisuels privés capables d'affronter la concurrence internationale, et un ensemble de PME, principalement dans la production, créatives et réactives.* » Donc, ces groupes audiovisuels privés forts n'existant pas encore, il faut contribuer à les créer. Pigné ? Non ? Alors, il insiste : « *Jusqu'à présent, cet univers [de l'audiovisuel] était dominé par les éditeurs et les diffuseurs de chaînes. On y voit désormais des opérateurs de télécoms disposant de capacités financières et technologiques importantes.* » Le CSA est devenu un rouage du pouvoir de la communication qui entoure Sarko.

Le capitalisme sur le pied de guerre

La force stratégique qui entoure l'Elu annonce de grands mouvements dans le capitalisme de la communication. Ce n'est pas sans intention que, dans la garde rapprochée de Sarkozy, Lagardère, Bolloré (transports et logistique en Afrique, télé, pub et gratuits), Dassault, Bouygues ont côtoyé François Pinault (grande distribution, empire africain, *Le Point*), Bernard Arnaud (LVMH, empire africain, *La Tribune*), et Henri de Castries (AXA), l'homme de Claude Bébéar, parrain de la finance française, président de l'Institut Montaigne.

Jean
Gersin

La société de la communication a-t-elle digéré le suffrage universel ?

Les lieutenants généraux du royaume de la communication ont donc circonvenu le pouvoir politique. La conjugaison de leurs efforts, une bonne technique de la communication et une police vigilante suffisent-elles à expliquer le 6 mai, réduit à une simple affaire de publicité électorale réussie ? Ce serait un contresens. Assoiffés d'analyses, d'arguments, de commentaires, électrices et électeurs ont massivement consommé de la presse écrite. N'en déplaise aux pleureurs habituels, qui, parmi les éditeurs, gémissent au déclin de la chose imprimée depuis des mois.

Les titulaires de la carte électorale ont usé et abusé des réseaux informatiques, courrier électronique, blogs, blagues acidulées sous forme d'animations ou de textes... L'échange entre électeurs a trouvé son chemin. Très souvent numérique. De ce point de vue, l'offre électorale en débats a été inférieure à la demande générale. C'est là que la société de la communication s'est insérée

avec succès. Le « paraître neuf » des candidats principaux l'a emporté sur l'affrontement idéologique et le choc de idées. Deux sujets fondamentaux ont été occultés par le spectacle de la communication politique. L'un d'eux a affleuré, plus en fonction du rejet inspiré par l'Elu que par la question de fond. Écoutons un homme de l'art la formuler : « *Qu'est-ce que la V^e République, sinon la possession du pouvoir personnel par un seul homme dont la moindre défaillance est guettée avec une égale attention par ses adversaires et par le clan de ses amis? Magistrature temporaire? Monarchie personnelle? Consulat à vie?* » L'auteur de ces lignes, un anti-Sarko primaire? Il s'agit de... feu François Mitterrand, en 1964 ! La veille de se présenter à la première élection présidentielle au suffrage universel (1965), son livre, *le Coup d'Etat permanent* (d'où sont extraites les lignes citées), eu l'effet de nourrir la mobilisation de celles et ceux qui considéraient le pouvoir du général de brigade de Gaulle comme un coup d'Etat réalisé en 1958, à la faveur des événements d'Algérie et de la révolte de l'armée professionnelle. Mitterrand a occupé quatorze ans l'Élysée. Sarkozy est élu. La V^e république demeure. Elle n'a pas chan-

gé de nature. Est-ce une perversion des effets de la communication en période électorale qui opère comme une amnésie collective ? La « task force » du patronat de la communication, en tout cas, a besoin d'un pouvoir fort pour asseoir son emprise sur le secteur. Elle espère l'avoir mis en place. L'autre sujet brûlant, excommunié des propos électoraux, a quelque importance. Le traitement de la question économique et sociale par les institutions politiques est-il à l'ordre du jour, ou bien l'esquive électorale de cette question annonçait-elle un accord explicite avec le libéralisme ? Entre mille dossiers, celui du pluralisme est sur la table. L'expansion du marché de l'information, sa dématérialisation, oblige à reconsidérer une définition

**Concentrations,
modèle économique
du numérique,
le mouvement
capitalistique va repartir
de plus belle**

constitutionnelle du pluralisme, basée sur la nécessaire diversité des titres papier. De tous côtés, on n'entend parler que marques, de leur extension sur le Net, de la rentabilisation de la vente de l'information numérisée. Mais le pluralisme ? La V^e République ne peut ignorer le « bloc constitutionnel » formé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le préambule de la Constitution de 1946 et les décisions du Conseil constitutionnel, notamment en matière de droit et de la liberté de la presse. Subvertir le numérique par le marché, voilà qui ne peut être du goût des tenants de la libre circulation des idées et des opinions. Pendant que la France électorale bouillonnait, les éditeurs préparaient l'ave-

nir immédiat. Ainsi de la presse magazine qui réunit la dernière semaine d'avril, tous les grands de ce monde-là. Arnaud de Puyfontaine, président de Mondadori France, annonçait « *de grands bouleversements du secteur, supérieurs à tout ce qu'on a pu vivre ces dernières années...* » Et de préciser : « *Il y aura de nouvelles fermetures de titres.* » Didier Quillot, président de Lagardère Active Media, indiquait : « *Regardez le nombre de titres en concurrence sur le marché des féminins, ce n'est pas durable.* » Et Jean-Louis Servan-Schreiber, éditeur de *Psychologies*, affirmait : « *Tous les titres bégayent... ça va être une ère de restructurations très difficiles à mener de front avec une ère de créations sur Internet.* » Si le président de *Télérama* constatait la ruée vers le numérique, il en tempérerait la stabilité : « *Le modèle d'Internet est un chantier en cours qui n'est toujours pas stabilisé. Personne ne peut dire ce qu'il sera dans cinq ans* » Mais l'homme de Lagardère, Didier Quillot, répondait que le modèle économique sur Internet « *sera plus profitable que celui de l'écrit... C'est un modèle à bas revenus et à bas coûts. Dès qu'on atteint le point mort, on a une rentabilité élevée.* » Si la rentabilité des magazines sur site Internet est incertaine, la docte conclusion de nos éditeurs relève qu'il est beaucoup plus économique d'investir dans un site que de créer un magazine papier, quitte à payer mieux les salariés on line. La furia vers le numérique va trouver son modèle économique, la direction élyséenne y veillera. Côté presse quotidienne également, les requêtes préélectorales tombaient. Le 1^{er} mai, Michel Comboul, président de la Fédération nationale de la presse française, du Syndicat national de la presse quotidienne et de *Nice Matin*, avançait ses exigences à l'égard d'un pouvoir nouveau, cher à son cœur de... papier imprimé. En guise de tribune, il se servit de la conférence de l'International Newspapers Marketing Association – Association internationale des techniques de marché des journaux d'information. Animé par un optimisme dopé par les scores quoti-

...



...

diens en période d'élection, il annonçait : « *L'avenir de la presse passera par l'alliance entre des groupes régionaux et nationaux... On n'échappera pas à certaines alliances afin d'attirer des annonceurs nationaux et de favoriser l'homogénéité du lectorat dans certaines zones.* » Homogénéiser le lectorat ? Brrrrr!... Derrière de tels propos, qui ressemblent à s'y méprendre à des revendications (celle de son groupe d'origine, Hachette ?), se dessine un mouvement non achevé, celui du contour des groupes. Certes, le Crédit Mutuel-CIC a acheté le pôle Rhône-Alpes de l'ancien empire Hersant, et vient d'acquérir le *Républicain lorrain*. Bien sûr, François-Régis Hutin domine l'ouest de la France, comme EBRA domine la façade est. Mais entre ces deux mastodontes nationaux, de nombreuses espaces subsistent.

Le Monde tarde à trouver un partenaire pour acheter les titres régionaux du Sud.

La Dépêche de Toulouse, *Sud-Ouest* de Bordeaux, *Centre France* avec *la Montagne*, et quelques autres titres flottent encore.

Et le groupe Hersant, du moins sa partie hors Confédération helvétique, se contentera-t-il de *Paris Normandie*, de la presse du Havre, lui si actif dans la bataille contre la constitution du groupe EBRA ?

Voilà ce à quoi aspire Michel Comboul : la finalisation de la concentration de la presse quotidienne.

Dans ce vaste mouvement, la ruée vers le numérique et l'édification d'un capitalisme de la communication de taille internationale, les dernières dignes de la presse pluraliste vont être ciblées comme autant d'obstacles archaïques. Elles ont été énoncées : loi Bichet, statut des journalistes, statut des imprimeurs de presse, mesures anticoncentration, etc. Le président, poussé par Lagardère, Bouygues et Bolloré, va faire croire que les électeurs, en l'élisant, ont approuvé le rapport Montaigne. La double besogne fédérale s'en trouve confortée : à la fois négocier le virage professionnel vers le numérique afin que les collectifs de travail n'en soient pas expulsés, que les statuts et conventions soient préservés et étendus, que l'emploi soit respecté, et mener à bien la nouvelle bataille du pluralisme à l'ère du multi-média. La messe n'est pas dite. ■

A Lille pour refonder l'espoir



Le Cen des 18 et 19 avril 2007 s'est attaqué à la préparation du 6^e Congrès de la Filpac, et notamment il a planché sur le document d'orientation qui, dans tout congrès, constitue la pièce de bœuf sur laquelle se concentre la plus grosse partie des travaux, car c'est lui qui détermine la conduite revendicative fédérale pour les quatre années à venir.

Jean-Pierre Ghiotto

NOTRE MONDE est simple et complexe à la fois, en perpétuelle évolution, simple car ce sont toujours les mêmes raisons qui guident les possédants, compliqué parce que les façons pour le patronat et ses actionnaires d'arriver à leurs fins sont souvent différentes et toujours, au dire de nos gouvernants et de nos chefs d'entreprises, dans l'unique intérêt du salarié et du citoyen.

Une bonne analyse

Il convient donc, pour élaborer le document d'orientation qui déterminera la ligne de conduite revendicative pour les quatre années à venir, de bien comprendre, de bien connaître le monde dans lequel nous vivons et imaginer celui dans lequel nous vivrons. Seule une analyse de qualité permettra de dégager une orientation de nature à défendre au mieux les salariés de la Filpac.

C'est à cet exercice que se sont livrés, d'abord le Bureau fédéral et ensuite le Cen, pour essayer d'élaborer un texte qui sera soumis aux syndicats de la Filpac et à leurs adhérents pour revenir en discussion au moment du congrès où il pourra être amendé.

Sans rentrer dans les détails, de nombreux thèmes ont été abordés et constitueront – c'est le souhait du Cen – le terreau à partir duquel le syndiqué élaborera sa propre réflexion sur son présent et son avenir.

Nous sommes dans une industrie, qui, contrairement à certains, n'est pas en voie de disparition, mais qui se transforme. Certes, les changements sont fondamentaux, ce qui implique des mutations syndicales, dans de nouveaux secteurs où la place de la Cgt est contestée, où le changement de structure, que d'aucuns préconisent, n'apportera pas la meilleure

**CEN
AVRIL
2007**



Financement du congrès

Pour le financement, comme il n'existe pas de ligne budgétaire fédérale, il était prévu qu'une partie du budget du congrès serait financée par des recettes publicitaires, des emplacements de stands..., etc.

Il est impératif de remplir cette partie du contrat, car plus cette part du financement augmentera et moins la demande qui sera faite aux syndicats et à leurs syndiqués sera lourde. Il reste encore six mois et il est nécessaire d'alerter les syndicats pour qu'ils lancent ou relancent la recherche de ressources publicitaires.

Des négociations sont actuellement en cours entre la chambre de commerce de Lille, ses commerçants, ses hôteliers pour obtenir les meilleurs prix d'hébergement.

Le palais des congrès de Lille n'a pas été retenu en raison de son coût.

La mutualisation des moyens est aussi évoquée pour assurer le financement solidaire entre les branches professionnelles et le territoire, sous la responsabilité des délégués de zone et de la suivi d'une commission fédérale.

Une question, les syndiqués sont-ils prêts à dépenser six euros pour que se tienne leur congrès ?

Six euros correspondraient au complément de financement.

réponse, car il ne suffit pas d'ajouter des structures défaillantes ou inadaptées pour construire un outil syndical performant.

Comment vont évoluer les fédérations avec des champs professionnels qui restent encore à définir ? Comment travailler en interfédéral, ce qui est aujourd'hui encore très difficile ? Il faudra se pencher sur le sujet avec honnêteté, en créant un sentiment de confiance plutôt que de défiance.

Il en est de même pour les champs territoriaux qui doivent eux aussi se transformer, et, à cet égard, la charte papetière, la lutte d'Hélio Corbeil sont des exemples de coopérations et d'adaptations prometteuses sur ce que devra être le fonctionnement syndical futur dans nos régions et dans notre pays.

La dimension internationale doit aussi être intensifiée, et il est impératif de participer dans les organismes internationaux, avec toutes les difficultés que cela induit.

Que la réflexion collective irrigue le terrain

Les modifications qui nous frappent sont importantes mais pas mortelles si nous réussissons à être présents sur le terrain. Il faut faire en sorte que la réflexion collective du Cen irrigue le ter-

rain, pour convaincre les syndicats, pour retisser des solidarités, des communautés d'intérêts. L'idée d'une charte revendicative, où seraient pris en compte tous les secteurs, qu'ils soient départementaux, régionaux, nationaux, internationaux, pour que l'action revendicative soit appropriée à la nature des entreprises et adaptée à leur dimensions internationales.

Pourquoi pas la création d'un label fédéral qui, comme le label bio, définira les entreprises assumant leurs responsabilités sociales et environnementales, partisans d'un développement durable ?

Il faudra faire partager par le congrès ce qu'est la Filpac aujourd'hui, sachant que l'avènement du numérique va bousculer l'ensemble des processus de fabrication et cela dans un délai très court, pour ne pas dire dans l'immédiat. Aujourd'hui, le champ de

la Filpac couvre 700 000 salariés, avec leurs diversités et ce champ d'activité va encore s'élargir.

Que va devenir la Filpac ?

Que va devenir la Filpac, avec, comme réflexion principale, la syndicalisation. Quelle approche des salariés, des syndiqués ? La mise en place de moyens, d'équipes de camarades chargés de syndiquer les salariés. Avec la nouvelle répartition, nous avons perdu la connaissance de la syndicalisation dans nos secteurs puisque les syndicats versent à l'organisme de répartition Cogetise, qui ensuite nous reverse notre dû sans autres détails et il devient donc nécessaire de mettre en place un fichier fédéral des syndiqués. La référence au Cogitel s'impose, encore faut-il qu'il soit à jour et complet.

L'implication territoriale des membres du Cen devra être réelle pour compenser la réduction des délégués fédéraux (finances obligent). La représentation du Cen devra être diversifiée pour représenter les différents secteurs d'activité de la Fédération, ce qui suppose des préoccupations différentes les unes des autres, mais avec le sentiment que, lorsque qu'on est au Cen, on est membre de la direction fédérale. Cette direction fédérale devrait se réunir plus souvent et

compter cinquante membres, avec, en son sein, un bureau et un secrétariat.

A ce propos, certains membres du Cen estiment qu'il faut transformer la direction fédérale, l'adapter aux impératifs actuels, utiliser les réseaux Internet, multiplier les outils de vidéoconférence pour économiser des frais de transport et devenir plus réactifs. Une direction formée et capable de remplir son rôle, ce qui nécessitera de gérer individuellement chaque candidature.

Organisation du congrès

Pour faciliter la prise en compte du futur rapport d'orientation, des débats seront organisés dans l'Hexagone, ils seront au nombre de 100 et tous les militants, les syndiqués sont invités à y participer et cela à partir de la fin du mois de mai.

Participation au congrès : tous les syndicats appartenant depuis plus de six mois à la Filpac et ayant réglé au 30 juin 2007 les timbres FNI (fonds national interprofessionnel) et leurs cotisations de 2006. Ce qui correspondrait à 18 000 voix pour 185 syndicats. A l'issue de ce Cen d'avril, les convocations pour le congrès seront envoyées.

Le mandatement est prévu pour 300 participants, membres du Cen inclus, tout en tenant compte de la représentativité des secteurs professionnels et territoriaux. La maîtrise des mandatements est assurée par les syndicats qui devront se livrer à des réflexions croisées entre les secteurs et le territorial. Le point sera fait pendant le Cen du mois de juin. Il est également prévu de retransmettre les travaux du congrès sur Internet, encore faut-il en examiner la faisabilité et le coût. Une décision sera prise au Cen de juin.

Le 11 mai, une commission fédérale tenant compte des remarques exprimées par ce Cen « peaufinera » le projet d'orientation pour ensuite le soumettre aux syndicats, l'envoi des textes devant se faire avant la fin mai.

Actualité revendicative

Les travaux du Cen se situaient trois jours avant le premier tour de l'élection présidentielle et ses membres ont évoqué la pratique des médias qui tendaient à prédéterminer les issues du vote en accordant un traitement différent à certains grands candidats avant qu'ils n'abordent la campagne officielle.

...

...

Si le Cen se tenait avant l'élection, au moment où j'écris, Nicolas Sarkozy vient d'être élu à la présidence de la République et cela aura des conséquences pour les luttes à venir et le mouvement syndical en général.

Les organisations patronales, en tendant leurs assiettes pour s'empiffrer des largesses que le candidat Sarko leur a promises n'entendent déjà plus ce que disent ou réclament leurs salariés.

La droite ultralibérale a gagné l'élection présidentielle, restent les législatives. Si cette même droite fait encore un « tabac » aux prochaines élections législatives, tous les pouvoirs seront entre ses mains et il n'en sortira rien de bon pour le monde du travail. Qu'on se le dise.

Les luttes risquent d'être rudes, et elles seront nécessaires pour qu'à nouveau les salariés se fassent entendre.

Il faut :

Il faut relancer les négociations sur les salaires et le Cen se doit de faire une déclaration sur le sujet, en dénonçant une référence aux indices Insee qui ne reflètent en rien les augmentations du coût de la vie et laissent loin du compte les augmentations salariales qui s'y réfèrent (quand il y a des augmentations).

Il faut également imposer aux employeurs de négocier dans les bran-

ches professionnelles alors qu'ils n'ont qu'une volonté, en sortir.

Il faut lancer la bataille autour des besoins sociaux, sur le salaire minimum permettant de survivre, sur les 1500 euros bruts tout de suite et l'intégrer au bas de l'échelle de nos grilles de salaire pour repousser vers le haut les autres classifications.

Il faut, sur l'emploi, trouver comment amplifier une bataille dans laquelle nos professions sont en difficulté. JDC, Maresquel (du groupe International Paper), comment leur donner des dimensions nationales et internationales ?

L'ACAS

(Association pour la coordination des activités sociales et culturelles de l'industrie du Livre, du Papier et de la Communication)

Cette association gère le camping-caravaning « le Navarre » à Vias dans l'Hérault, et Maurice Lecomte, son président, a présenté les conclusions du conseil d'administration qui s'était tenu le 16 mars 2007 à Montreuil dans les locaux de la Filpac. Comme toute association, l'ACAS n'a pas de fonds propres et tous les investissements nécessaires à son fonctionnement se font par emprunt. La situation de 2006 fait apparaître un endettement en diminution et les remboursements pour 2007 devraient être inférieurs à 2006.

Les installations du camping, mobil-homes, chalets avec terrasses, piscine, etc. sont appréciées et leurs réservations pour le mois de juin 2007 sont supérieures à 2006. Cette association bénéficie d'une situation saine, malgré des investissements imposés par la mise en œuvre des normes de sécurité. Ce bilan positif est dû à l'aide des militants qui réalisent bénévolement une grande partie des travaux.

L'ACAS est sous la responsabilité juridique du Cen, a rappelé M. Lecomte, et il serait bon de solliciter les CE de nos entreprises pour qu'ils envisagent (pourquoi pas) d'avoir recours aux prestations qu'elle propose. Il est possible d'avoir tous les renseignements en consultant son site Internet: campinglenavarre.org.

Année 2007 : mise en place de la nouvelle répartition

Cette nouvelle répartition, voulue par le 48^{ème} congrès de la Cgt a pris effet, enfin devait prendre effet au 1^{er} janvier 2007. Le Cogetise (l'organisme de répartition) qui doit reverser les parts de cotisation revenant à chacun peine à se mettre en place et pénalise les finances de certaines fédérations.

Pour la Filpac le retard de rentrées des cotisations 2007 par rapport au mois d'avril 2006 et le retard dans le recouvrement des cotisations de 2006 compliquent l'organisation des finances de la Fédération, d'autant qu'elle a des salariés dont elle doit assurer la paye.

En fait, le budget 2007 fonctionne sur les rentrées de 2006 et c'est pour cette raison qu'il est impératif de rencontrer les syndicats pour qu'ils versent rapidement les reliquats de cotisations 2006.

Par ailleurs faire en sorte que le retard pris par Cogetise s'estompe pour revenir rapidement à une situation normale.

GPEC : au tour de l'édition et de la pub

Gérard
Fabert

Le 26 avril 2007 se tenait, à Montreuil, une journée d'étude et d'information sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), animée par le cabinet d'experts Secafi. Cette journée s'adressait plus particulièrement aux salariés de l'édition, de la publicité. Elle a été élargie à quelques grandes entreprises de presse.

LA GPEC n'est pas une notion nouvelle, mais l'entrée de ce terme dans le cadre du Code du travail date de la loi Borloo du 18 janvier 2005. Elle prévoit une négociation triennale obligatoire (NTO) dans les entreprises et les groupes occupant au moins 300 salariés et dans les branches professionnelles.

Les débats ont montré l'attente forte des responsables syndicaux sur cette question et les enjeux qu'elle comporte. Des situations diverses ont été débattues telles que celles d'Elsevier Masson, de Wolters Kluwer, d'Editis, du *Monde*... montrant dans ces cas les relations entre la GPEC, les restructurations d'entreprise et les PSE qui les accompagnent. D'autres exemples d'accords « offensifs », tel celui d'Arjo Wiggins, ont été examinés.

La journée d'étude a porté sur :

- le cadre légal de la loi de janvier 2005,
- la NTO et la stratégie des entreprises,
- la démarche et les outils de GPEC,
- qu'est-ce qu'un accord GPEC ?,
- l'analyse d'un accord.

Comme d'autres mesures sociales édictées ces dernières années, les règles de la GPEC sont complexes, voire obscures sur certains aspects.

Le patronat peut y trouver des ressources supplémentaires pour conduire des restructurations à froid et limiter les capacités d'intervention des CE, mais nous pouvons aussi en faire un outil d'intervention des salariés sur les choix économiques des entreprises, un levier d'action efficace pour la défense de l'emploi, en quantité et en qualité, un moyen de donner de la consistance à une disposition du Code du travail qui dit « que l'employeur a l'obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations ». En fait, l'articulation entre activité du syndicat, utilisation des IRP (de leur prérogatives et moyens) et mobilisation des salariés sera au cœur d'une négociation réussie d'un accord de GPEC.

La place de la formation dans un dispositif de GPEC va nous inciter à rechercher une bonne articulation entre les prérogatives des comités d'entreprise en matière de plan de formation et la négociation syndicale sur ces questions. Ce doit être l'occasion d'une prise en compte offensive plus collective et plus revendicative d'un domaine trop souvent laissé à des spécialistes.

Pour la Cgt, une véritable Sécurité sociale professionnelle doit se poser sur trois piliers :

- la résorption des situations de précarité,
- la sécurisation des CDI,
- une transition professionnelle vers un nouvel emploi stable lorsque la suppression de l'emploi occupé n'a pu être évitée.

La GPEC, telle que nous voulons la conquérir, concerne ces trois domaines. Elle devrait porter sur l'ensemble des salariés participants au processus de travail de l'entreprise, quels que soient leur statut et leur employeur, au sens juridique. Elle ne se limite pas à l'adaptation des salariés, à l'évolution de l'emploi ou à l'adéquation des ressources humaines de l'entreprise à ces objectifs stratégiques.

Plusieurs étapes composent la GPEC

La première consiste à étudier la situation de l'emploi dans l'entreprise au moment présent, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs.

La deuxième est un exercice plus compliqué, car il s'agit là du futur : anticiper quels seront les besoins dans l'entreprise à moyen terme en matière d'emplois. Cela touche donc à la stratégie de l'entreprise, à l'information et la consultation du CE.

La pyramide des âges, les évolutions des techniques du contexte économique, des changements organisationnels, etc. Notre responsabilité syndicale est aussi de porter l'intérêt des salariés au cours de ce travail prospectif : l'emploi futur doit être stable, de qualité et bien rémunéré.

La troisième étape va être de mesurer l'écart entre l'existant et le futur ! Quelles évolutions des effectifs, globalement et par métier, quelle évolution de chaque poste, en termes de contenu, de compétences, etc...

La dernière partie de la négociation obligatoire porte que les mesures d'accompagnement susceptibles de lui être associées, en particulier en matière :

- de formation,
- de VAE,
- de bilan de compétences,
- d'accompagnement à la mobilité professionnelle et géographique des salariés.

Il y a aussi une partie facultative de la négociation : les accords de méthode et l'anticipation des PSE.

A partir de ces enjeux va s'effectuer le véritable choix : mettre en place une réelle GPEC conciliant intérêts de l'entreprise et respect du salarié, ou une GPEC permettant d'alléger, voire de contourner les procédures de licenciements économiques collectifs. ■

Le document de cette journée d'étude est à votre disposition.

Faites-en la demande à la Filpac Cgt ou par e-mail à l'adresse suivante : fabert@filpac-cgt.fr

Cécilia, ton lit est trop dur

Pourtant on y fait de beaux rêves...

Joe Dassin, prophète postume ?

Car enfin, voilà la belle Paloma du président

Source de beaux rêves pour les uns,

De cauchemar pour l'Autre.

Hier, la une de *Paris Match* était fatale

Au directeur de la rédaction.

La photo, Cécilia et son Jules,

C'était « confidentiel défense ».

Alain Génestar ne le savait.

Mal lui en prit.

Sur les conseils – pressants – de Sarko, premier flic de France,

Lagardère remercia Génestar.

Un licenciement que n'aurait pas renié

un Bokassa ou un Ceaucescu.

Et vlan, Cecilia revient avec son bulletin de vote en vacance. Elle n'aurait pas voté pour l'homme absent de la couverture de *Match*. Le choc des photos...

Le Journal du Dimanche, propriété de Lagardère

– mais qu'est-ce qui n'appartient pas à Lagardère – divulgue sans publier la demi-information.

L'organe dominical s'apprête à répandre la nouvelle, censurée le samedi soir avant publication.

Pourquoi ?

Aurait-elle, notre nationale Cécilia, retrouvé sa carte électorale ?

Non, juste un coup de téléphone de Lagardère, connecté non plus sur la place Beauvau (siège du haut commandement des Schmidt), mais sur l'étage d'au-dessus, l'Elysée.

Christian de Villeneuve, frais émoulu du groupe Amaury (*Le Parisien*), directeur de la rédaction du *JDD* aurait-il vu le spectre de Génestar passer devant ses yeux déontologiques ?

Le daté du 13 mai en tout cas ne soufflait mot du bulletin de vote de la première dame de France. Le 13 mai...

La date du coup d'Etat du général de brigade (de Gaulle), qui ce jour-là en 1958 prenait le pouvoir vacant avec la force des généraux d'Alger...

Bref, Cécilia dévoile à elle seule la mainmise sarcozyenne sur les médias.

Comme dit la chanson :

Comme la plume au vent

Femme est volage

Est bien peu sage,

Qui s'y fie un instant.

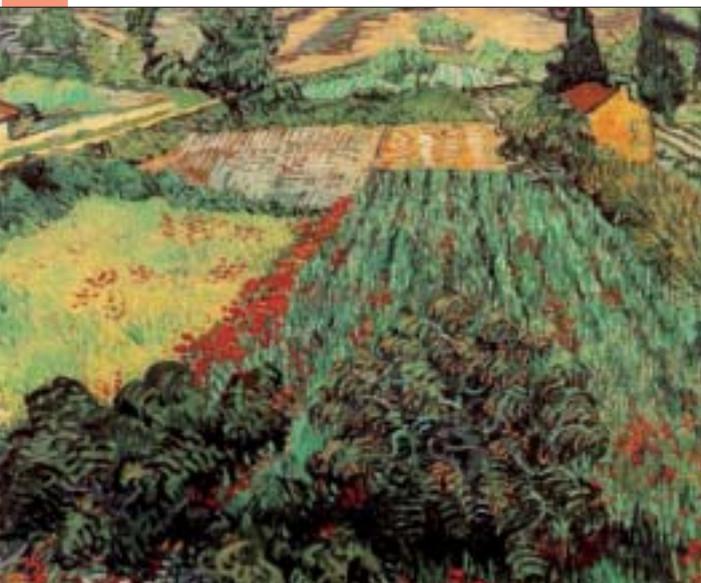
C'est Rigoletto (opéra de Verdi), qui chante ça, un Quasimodo à la cour du duc de Mantoue.

N'est-il pas bouffon, ce Sarko, le tout nouvel empereur, à la merci d'une Madame Sans-Gêne ?

Photogravure : son avenir n'est pas gravé dans le marbre

Antoine Peillon

La photogravure connaîtra-t-elle, très prochainement, le funeste sort de la photocomposition ? Aujourd'hui, tout semble malheureusement l'indiquer. La révolution numérique et l'irresponsabilité insouciance des employeurs font, de ce point de vue, un cocktail détonant ! Cependant, des voix s'élèvent pour affirmer que l'image, quels que soient le support et la technique, est l'affaire particulière des professionnels de... l'image. Seront-ils entendus ?



LE MOT EST TERRIBLE, mais c'est bien l'expression réglementaire «défaillances». Sont ainsi visées les entreprises qui se retrouvent en procédures de redressement ou de liquidation judiciaire, procédures qui sont recensées par le *Bulletin Officiel d'Annonces Civiles et Commerciales (BODACC)*, lequel publie chaque mois les jugements intervenus aux cours des mois précédents.

L'importance, ou non, chaque année, du nombre de ces défaillances est, bien entendu, un indicateur particulièrement pertinent de la santé économique d'un secteur d'activité. A l'aune de celui-ci, la photogravure affiche une évidente souffrance. Ainsi, en juillet 2006, sur les douze mois précédents, près de 51 sociétés de photogravure ou de composition graphique ont été mises en redressement ou en liquidation judiciaire, en France, procédures qui ont débouché sur des plans de continuation, ou sur des plans de cession, ou, enfin, sur des liquidations pures et simples.

Insuffisances des chefs d'entreprise

En fait, cette évolution funeste est loin d'être une surprise. Déjà, en mars 2001, Charley Sifaoui, éditorialiste de «GraphiLine.com», déclarait abruptement: *« Les photographeurs ne sont pas à la fête. Ces dix dernières années, ils représentent l'essentiel du tiers des entreprises qui ont disparu dans le domaine des industries graphiques. Ceux qui survivent assistent à une dilution accélérée de leur métier tel qu'ils le pratiquaient voici dix ans. A cause du numérique. »*

L'expert avait, alors, déjà bien analysé les causes profondes du phénomène : l'informatisation totale du prépresse et de l'impression engendre une modification quasi anthropologique des modes de travail et de relations humaines; elle met à la portée de presque tout le monde les moyens matériels (si ce n'est les compétences) d'impression. Il avait compris, aussi, que les compétences des photographeurs n'étaient pas perdues pour tous, leurs travaux étant récupérés, *« en amont, par les créatifs des agences de publicité, les photographes, les maisons d'édition, bref les donneurs d'ordres, en aval, par les imprimeurs »*.



Poussant jusqu'au bout son propos, Charley Sifaoui se risquait à faire quelques préconisations, parmi lesquelles deux se sont avérées, depuis, particulièrement judicieuses :

- rechercher la « fusion » de la photogravure avec les activités d'édition ou de communication, vers l'amont, ou avec l'impression, en aval ;

- à l'inverse, « intégrer » les compétences des donneurs d'ordres habituels (création, conception graphique...), ou celles de l'imprimerie, à l'activité centrale de photogravure.

Un peu plus d'un an plus tard, l'éditorialiste de «GraphiLine» renouvelait son alerte. Mais, alors, son propos se durcissait franchement et prophétisait : *« Je ne croyais pas si bien dire, voici un an, lorsque j'annonçais une vague de dépôts de bilan et de liquidations judiciaires. (...) Mais j'aurais tellement désiré avoir tort... C'est que la vague venait de loin et avait ses causes aux jours insouciantes mêmes de la profession, à l'époque des Trente Glorieuses. (...) En outre, facteur aggravant, la remise en*

Marc Lefebvre, délégué syndical Cgt chez Hafiba : « Les photographeurs doivent intégrer les rédactions ! »

IMPAC

Marc, quel avenir vois-tu pour la photogravure ?

Marc Lefebvre : La photogravure, telle que nous la pratiquons encore, est clairement appelée à disparaître sous peu ! Ce que nous voyons, c'est, partout, l'intégration de nos compétences dans les rédactions. Chez Hachette, par exemple, ils forment les maquettistes au détournage et à la colorimétrie. Ceux-ci utilisent des scanners à plat de très bonne qualité et sortent des images en haute définition qu'ils travaillent sommairement avec PhotoShop. Leurs ordinateurs sont étalonnés selon les normes et les gammes des imprimeurs. Ils produisent des PDF certifiés...

IMPAC

Quelles conséquences pour les photographeurs ?

M. L. : Ils doivent intégrer les rédactions, quitte à s'y imposer ! Ils ont une expérience professionnelle précieuse et connaissent le traitement sérieux des images bien mieux qu'un maquettiste, lequel n'aura bénéficié, en général, que d'une trop rapide formation sur PhotoShop, qui est un outil particulièrement complexe. Evidemment, cela suppose, de la part des éditeurs, une volonté réelle de publier encore des journaux et magazines de haute qualité graphique, voire de mettre en ligne des sites Internet vraiment attractifs. Là est, peut-être, toute la question.

cause des techniques de traitement de l'image et du texte, la nouvelle communication numérique ont révélé les insuffisances des chefs d'entreprise et accéléré la débâcle. Le manque de courage des investisseurs, le manque de solidarité des banques ont fait le reste. Aujourd'hui, les plus grands noms du secteur sont en difficulté. Il est clair qu'ils n'ont pas fait le bon choix. (...) De plus en plus, nous ressemblons aux Etats-Unis. Et pas uniquement en raison de la floraison des MacDonalds. Il suffit vraisemblablement de regarder de quoi est constitué le tissu industriel outre-Atlantique pour avoir une idée de ce que pourra être le nôtre dans dix ans. Peut-être.»

Pas de rempart contre l'informatisation

De même, Dominique Legrand, aujourd'hui formateur sur PhotoShop après avoir exercé pendant de nombreuses années

...

... dans la photogravure, la photocomposition et l'imprimerie, se souvient comment la microédition sur Apple pour le matériel et le système (une seule icône !), Adobe avec PostScript et Aldus avec PageMaker, les trois « A », a entraîné la fin de la photocomposition.

Il se souvient encore comment la microédition est devenue rapidement « PAO » : « *Après le texte et le dessin vectoriel en noir et blanc, c'est au tour du benday (ou illustration vectorielle), puis de la photo en noir et blanc avec les premiers scanners de bureau. Le traitement de la photo en couleurs demande beaucoup plus de mémoire et de puissance de calcul. Le démarrage se fait donc plus hésitant. PhotoShop passe pour un jouet sans avenir en comparaison des gros systèmes de retouche et de montage électronique. Devant un Macintosh, le photographe pouffe de rire. De la photo originale à la quadrichromie imprimable, le photographe est le passage obligé. Son savoir-faire incontournable et ses investissements lourds le protègent de toute incursion étrangère. Malgré l'épaisseur du rempart, en quelques années, toute la profession va basculer. Le sort des camarades photocompositeurs n'a pas servi de leçon.* »

Le paysage ainsi brossé au noir s'est avéré parfaitement juste. Certes, en juillet 2005, l'important groupe Maury Imprimeur semble avoir réussi l'intégration de l'entreprise de photogravure parisienne Key Graphic (25 salariés) à son programme industriel, mais cela fait office d'exception qui confirme la règle des dépôts de bilan.

Nous avons déjà exposé dans ces pages (*Impac* n° 135, avril 2007, pages 20 et 21) comment la stratégie brutale de Lagardère Active Media dans le secteur de la presse magazine entraîne la chute vertigineuse du chiffre d'affaires de la société Hafiba, un des fleurons de la photogravure française. Il serait déprimant de reprendre, ici, la longue liste des redressements et liquidations judiciaires dressée par GraphiLine pour ce secteur d'activités... Car, partout, le mouvement est lancé. PhotoShop et les autres logi-

ciels graphiques d'Adobe (InDesign, Illustrator, Acrobat) s'imposent rapidement dans l'ensemble des rédactions de presse et des maisons d'édition. Règne sans partage du PDF ! Et, partout aussi, se répand l'illusion que ces logiciels permettent la pratique aisée, pratiquement automatisée, du recadrage, de la retouche, de la correction des couleurs..., qu'ils ouvrent le champ traditionnel de la photogravure aux maquettistes, voire aux secrétaires de rédaction. Cette illusion, aux motifs économiques évidents, est en passe de devenir le dogme dans la presse magazine. Chez Lagardère, de façon caricaturale, mais aussi chez tous les membres éminents du « Club Indesign » (dans le désordre) : *Le Point*, Belgomedia, groupe Moniteur, EMAP-France, Prisma Presse, Excelsior, Hachette Filipacchi, *Stratégies*, groupe Tests, Bayard Presse, éditions Larousse...

Même l'édition de BD semble succomber. C'est dire ! Pour le dernier tome (juin 2006) de la série SF *Universal War One* signée Denis Bajram chez Cadrans Solaires, le logo Adobe figure en page de garde. « *Il faut dire que Bajram a tout fait avec*

Adobe Creative Suite 2 sur Macintosh, même l'étape du dessin encré en N&B avant sa mise en couleurs est réalisée sur Photoshop (et ça bluffe bien). L'ensemble a été mis en page sous InDesign pour finir en PDF certifié via Adobe Acrobat. Qu'il est loin le temps des bleus, de la photogravure et des films

quadri... », commente un amateur un peu béat !

Mais cette béatitude un peu niaise n'est pas tolérée par les professionnels de l'image. Certes, PhotoShop est un outil extraordinaire, mais encore faut-il savoir s'en servir, ce qui ne s'improvise pas. Michel Crémieux témoigne ainsi : « *Après 46 ans dans le métier, d'origine typo ayant travaillé jadis comme photographe, plus de 10 ans PAOiste, après avoir utilisé PhotoShop dès la version 3, j'estime en connaître à peine 15-20% et peut être suis-je même prétentieux d'affirmer cela.* » Ce qui laisse donc, en théorie, une marge à la formation lourde et démontre que le mot « professionnalisme » a encore un sens. A condition, cependant, que ce sens soit plus largement partagé. ■

Le règne sans partage de PhotoShop

Un beau métier, mais qui « se raréfie »...

Le beau métier de « photographe / photographeuse » est inscrit sous le n° 46214 au ROME, le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois de l'ANPE. Il y bénéficie d'une définition très précise, mais qui date, afin d'éclairer celles et ceux qui seraient tenter de l'exercer un jour : « *Effectue l'ensemble des opérations nécessaires à la reproduction et à la mise en forme de documents originaux en noir et blanc ou en couleurs (photo, dessin...) sur un matériel technique (film, cliché zinc, typon...) destiné à la réalisation de la forme imprimante. Choisit le mode de reproduction du document original, prépare et réalise la sélection après avoir effectué les réglages nécessaires (trame, contraste, lumière...) et procède à la mise en forme du document sur différents supports techniques (film, cliché...).* Peut aussi réaliser les opérations de montage et d'imposition du document. »

Pour accéder à une profession si riche et qui a visiblement beaucoup évolué depuis la rédaction de la « fiche » du ROME, une solide formation est indispensable : « *Cet emploi/métier est accessible à partir de formations spécifiques de niveaux V ou IV (CAP, BEP, CFPA, BT, Bac professionnel) dans le domaine des industries graphiques (CAP photographe des industries graphiques, bac professionnel imprimerie et industries graphiques, option préparation de la forme imprimante...).* »

Moins rétro, la présentation du métier par « Nadoz » (signifie « aiguille » – comme celle d'une boussole – en breton), un site conçu par l'Onisep Bretagne, dans le cadre du Contrat plan Etat-Région associant le rectorat de l'académie de Rennes et le conseil régional de Bretagne, fait du photographe un « expert dans le traitement des images avant leur impression », qui « s'y entend comme nul autre pour retoucher une photo, la recadrer, en modifier les couleurs, ou réaliser un montage astucieux... L'informatique est son alliée et lui permet d'accomplir des miracles. L'utilisation de scanners et de tables de montage électroniques a permis de réaliser d'importants gains de productivité. Le scanner est un ordinateur capable, après avoir analysé une image, de la traduire en langage informatique. Le savoir-faire du photographe demeure toutefois irremplaçable pour améliorer les résultats ».

Cependant, le site d'orientation professionnelle breton ne peut s'empêcher de relever la dure réalité : « *Ce métier se raréfie. De nombreux imprimeurs possèdent déjà des machines qui permettent de passer directement du fichier à la plaque à imprimer, en sautant l'étape film. La photogravure sera certainement dévolue aux infographistes, spécialistes de l'image sur ordinateur. En effet, ils savent utiliser les scanners qui, grâce à des imprimantes numériques, fourniront une image de très bonne qualité.* »

La radio numérique, c'est parti

90% de l'audience nationale (46 millions d'auditeurs), les groupes RTL, Radio France, Lagardère Active Média (Europe 1 et 2, RFM), NRJ (NRJ, Nostalgie, Chérie FM, Rires et Chansons), Next Radio TV (RMC, BFM) et le groupe des indépendants (11350 radios) ont créé le Groupement pour la radio numérique. Le but consiste à mettre au point la répartition des fréquences sur le numérique, à l'heure actuelle placée sous l'autorité de l'Etat. Une norme a été choisie, le Terrestrial Digital Multimedia Broadcasting (T-DMB), qui permet la diffusion de programmes télévisés sur petits écrans. Quand on peut envoyer de l'image animée, on peut envoyer du son, et de la communication téléphonique. C'est dire que la radio numérique va descendre dans l'arène de la concurrence avec tous les autres médias. Car elle espère du numérique une baisse générale de ses coûts de production. Comme tout le monde.

Le Laboureur et ses Enfants (*)

Travaillez, prenez de la peine :

C'est le fonds qui manque le moins.

Un riche Laboureur, sentant sa mort prochaine,

Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins.

Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage

Que nous ont laissé nos parents.

Un trésor est caché dedans.

Je ne sais pas l'endroit ;

mais un peu de courage

Vous le fera trouver, vous en viendrez à bout.

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'Oût.

Creusez, fouillez, bêchez ; ne laissez nulle place

Où la main ne passe et repasse.

Le père mort, les fils vous retournent le champ

Deçà, delà, partout ; si bien qu'au bout de l'an

Il en rapporta davantage.

D'argent, point de caché. Mais le père fut sage

De leur montrer avant sa mort

Que le travail est un trésor.

* Variante du « Travailler plus pour gagner plus », leçon de morale de 1943, illustrant le slogan de l'époque, Travail-Famille-Patrie, remis récemment à l'ordre du jour. La conclusion de la leçon était : « L'oisiveté est mère de tous les vices. » et « vite le STO » (service du travail obligatoire) ! Les enfants entonnaient à ce moment : « Maréchal, nous voilà... »

CONFERENCE UNI EUROPA A ATHENES 22-25 AVRIL 2007

Together, **we can !**
Ensemble,
nous pouvons !

Même si la traduction en français du thème de la 2^e Conférence Uni Europa serait plutôt « Ensemble, nous pouvons faire bouger les choses », il exprime bien une volonté de ne pas s'inscrire dans la fatalité des effets d'une mondialisation libérale déclinée à la sauce européenne.

Michel Muller

LA DÉLÉGATION de la Filpac était composée de Michel Muller, secrétaire général, Philippe Givert, responsable aux questions internationales, Bruno Chauveau, Sylvie Hénon, Samira Cheurfi, Jean-Philippe Maréchal, Christiane Lourdez, Anne de Haro (Ufict-Filpac) représentait l'Ugict.

D'autres Fédérations de la Cgt étaient présentes : Banques et assurances, Commerce, Finances, Organismes sociaux, Postes et télécommunications, Société d'études, Ugict, Il faut saluer les organisations syndicales grecques pour le parfait déroulement de cette conférence et les remercier pour le formidable accueil qu'ils ont réservé aux 700 participants venus de tous les pays d'Europe.

Rapport d'activité : vote à l'unanimité

Le rapport d'activité présenté par Bernardette Ségol, secrétaire générale sortante de l'Uni Europa, a mis en évidence le travail effectué depuis la première conférence qui s'est tenue à Stockholm il y a quatre ans. L'Uni s'est, entre

Le prochain congrès : en France !

Après les élections du Comité exécutif (dans lequel Michel Muller a été présenté par Uni Graphique), du président (Frank Bsirske à l'unanimité), de la secrétaire générale (Bernadette Ségol, également à l'unanimité), la conférence a décidé du lieu du prochain congrès d'UNI Europa. Les délégations françaises Cgt, Cfdt et FO ont eu l'honneur de proposer la France, et plus particulièrement Toulouse, choix qui fit l'unanimité (une de plus!) de la conférence.

...

autres, beaucoup investie pour que la directive Services (dite Bolkenstein) soit réécrite et a contribué au succès des manifestations à Bruxelles et Strasbourg. L'activité sectorielle a commencé à se développer d'une manière inégale : le dialogue social est en panne même si, dans certains secteurs, des discussions ont lieu avec le patronat au niveau européen. Les comités d'entreprise européens sont un enjeu important qui a conduit Uni Europa à mettre en place une responsable à cette activité. Les interventions des délégués ont confirmé cette évolution, mais ont également exprimé une volonté d'aller plus loin surtout dans l'activité revendicative. La contribution faite par Michèle Chay, secrétaire générale de la Fédération du Commerce Cgt, au nom de tous les affiliés Cgt à Uni, a particulièrement soulevé ces questions.

Dans son intervention, le président d'UNI, Frank Bsirske, également président de Verdi (Allemagne), a exprimé sa vision de l'activité passée et future de l'Uni. Ainsi, il a fait part au congrès que le rejet du Traité constitutionnel par référendum en France et aux Pays-Bas n'est pas un rejet de l'Europe mais l'appel à une autre Europe et que, aujourd'hui, il partageait cette orientation. Sur la question d'un salaire minimum européen, il estime qu'en Allemagne par exemple, avec un taux de syndicalisation de 28%, il est nécessaire de créer un salaire minimum interprofessionnel imposé par la loi. Mais il constate que tous les syndicats ne défendent pas cette option, particulièrement dans l'Europe du Nord. Il est vrai, selon Bsirske, que le taux de syn-

dicalisation de 90% dans ces pays permet de définir, par la négociation de branche, des rémunérations minimales satisfaisantes. Il plaide donc plus pour une revendication élaborée avec la Confédération européenne des syndicats d'une part définie du PIB devant financer le social dans chaque pays.

Philipp Jennings, secrétaire général de l'Uni, a mis l'accent sur la nécessité de travailler ensemble, Europe et monde, pour peser sur les institutions mondiales qui mettent en place une globalisation économique inacceptable pour des organisations syndicales. Il insiste également pour que cette coopération se mène également pour faire pression sur les multinationales et pour leur imposer des accords globaux de reconnaissance des droits fondamentaux.

Un constat s'est imposé (et se confirmera tout au long de la conférence) : des interventions plus nombreuses ont ponctué le débat. Evidemment, une conférence internationale de ce type ne permet pas des débats interactifs : mais les différentes contributions permettent de mieux connaître la situation d'un pays, sa culture économique et sociale, la forme que prend la lutte syndicale... Différences, certes, mais aussi des convergences et la Filpac, dans toute son histoire internationale, a toujours privilégié ce qui nous unit avec d'autres plutôt que ce qui peut nous diviser. Le rapport d'activité a été voté à l'unanimité.

Douze motions

Le futur de l'Uni Europa pour les quatre prochaines années a été rédigé sous la forme de 12 motions avec des objectifs bien ciblés. De nombreux amendements, examinés dans une commission des résolutions, a permis d'améliorer le texte original : comme il est d'usage dans les organisations internationales, il fallait trouver les formules qui permettraient de rassembler largement l'ensemble des organisations. Cet exercice n'est pas toujours facile : nous avons pu le constater avec un amendement proposé par la Cgt sur la revendication des 35 heures hebdomadaires. Cette revendication n'est pas absolument partagée, surtout par les organisations nordiques : pourtant, une formulation a été trouvée permettant de maintenir cette revendication dans le programme de l'Uni.

Les Fédérations Cgt ont fait un nombre conséquent d'amendements aux textes : on peut légitimement penser que beaucoup d'entre eux auraient été acceptés si nous avions fait une préparation avec les autres organisations de la zone IV (regroupant Bénélux, France et Monaco). En effet, travailler au niveau international nécessite des approches différentes de nos pratiques nationales. De nombreuses interventions ont eu lieu sur l'ensemble de ces motions qui ont toutes été adoptées, souvent à l'unanimité.

Mais on peut considérer que, globalement, l'ensemble de ces motions constitue un vrai programme de travail pour Uni qu'il faut à présent mettre en œuvre. Beaucoup d'exigences que pouvaient faire les Fédérations Cgt (plus d'implication d'Uni, développement de certains secteurs tels que les organismes sociaux ou le commerce, plus de consultations des membres...) ont pu être prises en compte : il s'agit à présent de concrétiser.

Il est vrai que, pour cela, il faut aussi des moyens : l'Uni augmentera donc ses cotisations de deux centimes d'euro par

Les douze motions

- ☞ Uni Europa dans une économie européenne et mondiale des services
- ☞ Uni Europa, l'emploi et la révolution numérique
- ☞ Uni Europa et ses affiliés recrutent pour l'avenir
- ☞ Uni Europa dans le processus d'intégration européenne
- ☞ Europe et Chine (proposée par le syndicat britannique Amicus)
- ☞ Europe et Amérique latine (proposée par Amicus)
- ☞ Afrique et Europe : « Abolissons la pauvreté » (Amicus)
- ☞ Le commerce équitable (soumise par Handels Suède)
- ☞ La traite des êtres humains (Handels Suède)
- ☞ Les horaires d'ouverture des commerces (Handels)
- ☞ Changement des statuts
- ☞ Augmentation de la cotisation

an et par adhérent jusqu'en 2011, date du prochain congrès. Il est vrai que les budgets de toutes les organisations sont tendus, pour ne pas dire plus : mais il faut bien se poser un jour la question de savoir comment les organisations internationales peuvent fonctionner. Aujourd'hui, la cotisation d'Uni Europa est de 2,4 centimes d'euro par mois. Avec les augmentations d'ici à quatre ans, elle sera de 3 centimes d'euros mensuels : est-ce vraiment de trop alors que nous

avons des exigences tellement fortes à l'égard d'Uni Europa ?

Récompenses pour des militantes actives dans la syndicalisation

Le très actif Comité des femmes d'Uni Europa s'est beaucoup impliqué tout au long de ce congrès pour faire apparaître les insuffisances qui frappent encore le mouvement syndical dans cette activité mais aussi pour faire de nombreuses pro-

positions. Un des moyens mis en avant par le Comité pour alerter le congrès (majoritairement masculin) fut la remise de récompense à des militantes qui, durant ces quatre années, se sont particulièrement investies dans la syndicalisation. Ainsi, dans chaque zone d'Uni Europa (7 espaces géographiques regroupant les syndicats d'Uni), le Comité des femmes a désigné une camarade pour être honorée. Pour la zone IV regroupant toutes les organisations des Pays-Bas, de



Belgique, du Luxembourg, de Monaco et de France, ce fut la camarade de la Filpac Sylvie Hénon qui fut présentée pour son action dans son entreprise de presse publicitaire et de distribution de la publicité. ■

Intervention Cgt à la conférence Uni Europa Athènes

Chères et chers camarades,

Depuis que les Fédérations Cgt ont adhéré à Uni Europa, notre présence active nous a permis de mesurer ce qu'Uni Europa peut apporter de positif à notre combat au quotidien.

Chaque citoyen, chaque salarié, se sent aujourd'hui concerné par l'activité hors de ses frontières. C'est pourquoi nous saluons la naissance de la nouvelle Confédération syndicale internationale en 2006 à Vienne, organisation qui permet le rassemblement de la quasi-totalité des organisations syndicales de la planète.

Dans le cadre de cette activité internationale, la dimension européenne prend une importance particulière. Elle est perçue souvent avec crainte, mais elle suscite également des attentes, des espoirs.

Nous avons pu mesurer, en France, que le rejet du Traité constitutionnel par référendum est étroitement lié aux déceptions engendrées par l'orientation libérale, voire ultralibérale qui est celle de l'Union européenne. L'absence de la dimension sociale donne à l'Europe actuelle, l'image d'un espace géographique favorisant les seuls intérêts des multinationales, organisant le démantèlement des services publics, accompagnant les démantèlements industriels et les délocalisations d'activité.

Ce vote de nos compatriotes est porteur de la volonté d'une autre Europe qui reste à construire. Nous considérons que le syndicalisme doit y apporter sa contribution et qu'il a les moyens de ses ambitions.

Nous avons pu en faire, ensemble, la démonstration lors de la bataille contre la directive Services Bolkenstein. La forte mobilisation à l'appel de la CES et que l'Uni a bien relayée nous a permis, non seulement, de mettre cette tentative de dérégulation en échec, même si le résultat est en deca de ce que nous souhaitions. Nous constatons l'exigence de la défense des services publics ou d'intérêts généraux dans nos pays. D'ailleurs, à ce sujet, il est important que Uni Europa maintienne la pression pour que la directive sur les services d'intérêts généraux ne soit pas remise aux calendes grecques...

Cette expérience de mobilisation réussie, comme celle que nous avons pu faire dans les euromanifestations démontrent bien que le syndicalisme d'action est nécessaire au niveau de l'Europe et que le seul lobbying dans les institutions ne peut être suffisant.

En effet, si le rôle d'Uni Europa est important quant au suivi des directives et de la politique de la Commission en général, il ne saurait se limiter à cette activité.

Un constat s'impose : l'absence, ou la quasi-absence, de dialogue social européen doit nous encourager avec les organisations syndicales des différents pays à construire les convergences revendicatives nécessaires. Avec la politique de délocalisation, le patronat met en place une mise en concurrence des travailleurs basés, entre autres, sur les différences sociales, voire fiscales qui existent d'un pays à l'autre. Cela affecte le syndicalisme et pourrait conduire, si nous n'y apportons pas une réponse, à des replis nationaux : peut-être est-ce même le but recherché.

C'est pourquoi nous avons besoin qu'Uni Europa soit plus présente sur la question des revendications permettant des harmonisations sociales en impulsant des actes de solidarité à l'échelle de la Communauté.

Nous voyons trois niveaux pour concrétiser ces objectifs :

La dimension territoriale : de nombreux projets de la Commission, entre autres en matière de politique industrielle, de formation professionnelle, sont appliqués au niveau des régions. Pourtant, cet échelon est peu pris en compte par nos secteurs alors qu'une coopération avec les organisations syndicales concernées pourraient se développer à ce niveau.

La dimension sectorielle : au sein d'Uni Europa, les secteurs sont les espaces les mieux adaptés pour développer des convergences revendicatives entre les adhérents. Là également, le bilan est inégal, souvent par manque de moyens, parfois par une difficulté de se coordonner avec l'activité internationale. Nous souffrons de cela au sein du secteur Commerce : nous sommes

confrontés à un problème majeur : l'ouverture des commerces le dimanche. Pourtant, cela n'a pas été pris en compte par le secteur ; heureusement que la question sera abordée ici grâce à une résolution déposée par nos camarades suédois.

Les comités d'entreprise européens : nous disposons, avec cette directive, d'un outil qui peut nous permettre de peser sur les multinationales et d'obliger les directions à discuter avec les représentants des salariés. Sur ce point, nous appuyons la demande de la CES d'avoir des droits plus importants et que le fait syndical soit reconnu. Nous considérons que les comités d'entreprise européens permettent également aux syndicats de se rassembler, de se concerter et de construire un réseau qui est utile au-delà des seules activités du comité.

Sur ce point également, l'Uni Europa a un rôle d'animation des groupes spéciaux de négociations, en s'appuyant sur les adhérents et en veillant à les associer tous à la mise en œuvre de ces comités. Nous insistons sur ce point, car nous avons encore appris récemment la mise en place d'un groupe de négociation pour l'entreprise Casino sans que nous soyons informés, ni a fortiori consultés.

Malgré ces quelques dysfonctionnements qui peuvent être aisément corrigés, nous considérons que notre expérience au sein d'Uni est riche d'enseignement, mais également de perspectives. L'attente est grande de la part des travailleurs, sachons mieux encore y répondre dans l'avenir.

Pour finir, comment ne pas réagir aux résultats des élections en France. La forte participation des citoyens témoigne de leur intérêt mais également de leurs inquiétudes. Pourtant rien n'est joué et nous ferons tout pour mobiliser les travailleurs pour faire barrage à une politique ultralibérale porteuse de régression sociale et d'atteintes aux libertés fondamentales lors du second tour. Nous savons que nous pourrions compter sur votre solidarité. ■

Athènes, le 23 avril 2007

Uni Syndicat mondial et Quebecor World concluent un accord sur les droits au travail

Barcelone, Espagne,
4 mai 2007

UNI SYNDICAT MONDIAL et Quebecor World, la deuxième plus grande entreprise d'impression au monde, sont parvenus à un accord sur le respect et la promotion des droits internationaux du travail sur les sites de l'entreprise, dans ses filiales et chez ses fournisseurs.

Dans la « Déclaration commune sur le respect et la promotion des normes internationales du travail » qui vient d'être signée, Quebecor World s'engage à ce que les droits fondamentaux du travail, inscrits dans les Conventions de l'OIT, soient respectés.

Dans cette déclaration commune, Quebecor World affirme qu'elle ne recourra ni au travail forcé ni au travail des enfants, qu'elle ne pratiquera pas la discrimination dans l'emploi, que tous ses travailleurs jouiront de l'égalité des chances et de traitement et recevront un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Par ailleurs, Quebecor World s'est engagée à respecter la liberté syndicale et la négociation collective. Quebecor World respectera en particulier le droit de ses salariés à former des syndicats et à y adhérer, et le droit des syndicats à recruter ses salariés. L'entreprise n'empêchera pas les travailleurs de se syndiquer, ne les licenciera ni ne leur portera préjudice du fait de leur appartenance à un syndicat ou de leur participation aux activités syndicales. L'entreprise a aussi promis de respecter le droit des syndicats à représenter les salariés et à négocier collectivement leurs conditions de travail.

Sur le lieu de travail, Quebecor World a convenu qu'elle veillerait à offrir à ses salariés un environnement de travail propre, sûr et sain et s'efforcera de prendre des mesures visant à engendrer le respect sur le lieu de travail.

L'entreprise et Uni se sont engagés à coopérer et à entretenir un dialogue continu pour promouvoir leurs intérêts mutuels, garantissant l'application de la déclaration commune et résoudre tout différend.

« Cette déclaration commune constitue un grande avancée pour les droits des travailleurs

dans le secteur mondial de l'impression. Elle n'aurait pu être réalisée sans la participation, le soutien et la solidarité des usines de Quebecor World du monde entier » a déclaré Duncan Brown, Directeur national du syndicat canadien de l'impression, SCEP, et président du Réseau Uni@Quebecor World, une alliance des syndicats de l'impression affiliés à Uni, représentant les travailleurs de Quebecor World à travers le monde.

« Il s'agit d'un accomplissement historique qui non seulement oblige un grand employeur international du secteur de l'impression à respecter les droits mais également qui fixe la norme sur laquelle les autres entreprises de l'impression seront jugées » a déclaré Adriana Rosenzvaig, chef d'Uni Secteur graphique, le syndicat mondial des secteurs de l'impression et de l'emballage.

« Cet accord reflète l'importance des syndicats mondiaux dans l'économie mondialisée » a commenté le vice-secrétaire général d'Uni, Phillip Bowyer, qui dirigeait les discussions d'Uni avec Quebecor World. « C'est le premier accord avec une société nord-américaine ».

UNI est le syndicat mondial des compétences et des services, qui représente plus de 900 syndicats dans 150 pays et compte 15 millions d'adhérents.

Quebecor World Inc. (NYSE:IQW, TSX:IQW.SV) est l'une des plus importantes entreprises d'impression commerciale dans le monde. Il s'agit d'une société leader dans la plupart des produits de sa vaste gamme qui comprend : les magazines, encarts publicitaires, circulaires, livres, catalogues, imprimés spéciaux et publipostage, annuaires, services prémédias numériques, logistique, listes d'adresses, services techniques et autres services à valeur ajoutée. Elle emploie environ 35000 salariés dans plus de 160 imprimeries et ateliers de services connexes aux Etats-Unis, Canada, Brésil, France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Autriche, Suède, Suisse, Finlande, Chili, Argentine, Pérou, Colombie, Mexique et Inde.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter adriana.rosenzvaig@union-network.org +41792021926

Questions à...

Daniel Légerot,
coordinateur au secteur
international Filpac

IMPAC

Deux pays très différents: le Koweït et le Vietnam. La Filpac sollicitée. Qu'en est-il vraiment ?

Le Koweït est un petit émirat d'un million d'habitants grand comme deux fois la Corse. 90% de ses recettes publiques proviennent du pétrole. « Tout est nationalisé puisque le Sheik est l'unique propriétaire », considèrent les syndicalistes du pays. La population ne paie pas de taxes, ni l'électricité, l'eau et le téléphone intérieur. On semble y vivre bien à la vue des belles maisons et des riches voitures malgré les conséquences de la guerre du Golfe de 1990/91... Depuis deux ans, les femmes ont le droit de vote, l'une d'elles nommée ministre vient de prêter serment devant le Parlement en refusant de se couvrir du voile, malgré les huées des députés.

Mais le Koweït, c'est aussi deux millions d'immigrés, véritables esclaves modernes archi-exploités, des patrons de plus en plus nombreux et exigeants, un secteur public menacé. C'est également un mouvement syndical ainsi interpellé qui s'interroge et veut assumer ses responsabilités.

Le Vietnam est un grand pays par sa population et son histoire, la plus récente marquée par une guerre populaire cruelle contre le colonialisme français puis l'armée américaine avec les fantoches sud-



vietnamiens (durant l'intervention US le pays a reçu plus du total de toutes les bombes lancées pendant la Deuxième Guerre mondiale sur l'ensemble de notre planète). C'est un pays d'économie socialiste dirigé par un parti unique, mais avec des organisations multiples et des bouddhistes actifs. Confronté à la mondialisation et pour surmonter son état

La mondialisation ultralibérale et le poids des groupes multinationaux, la remise en cause des formes variées, la mise en concurrence

des travailleurs dans le même pays et avec ceux des autres nations, les appétits toujours plus grands des patrons et des forces capitalistes, l'accroissement des richesses non partagées alors que les écarts se creusent entre les riches, les plus modestes et les pauvres au seuil minimum interpellent pareillement les syndicalistes. Ils cherchent des réponses, construisent et défendent des revendications, veulent ouvrir des alternatives, commencent à affronter directement les groupes multinationaux et tentent de peser sur les orientations et les décisions des institutions internationales (ONU, OIT, OMC, FMI...).

Quoi d'étonnant que ces syndicalistes mesurent qu'ils ont une responsabilité particulière pour représenter les intérêts des salariés de leur pays face à l'agressivité ultralibérale et estiment, qu'aujourd'hui plus que jamais, l'action syndicale doit dépasser les frontières parce que les vrais décideurs économiques et politiques, les outils à leur service, sont situés au plan supranational. Quoi de plus naturel, dès lors que des travailleurs de pays différents ayant le même employeur envisagent de se concerter et agir ensemble.

Il s'agit donc non seulement de développer des initiatives de solidarité mais d'aller bien au-delà pour impulser une véritable activité coordonnée et convergente sur une base revendicative, propositionnelle et de lutte pour relever les défis et affronter les enjeux. C'est ainsi que la Fédération koweïtienne de la communication s'est affiliée à Uni et a participé à la création de la Confédération syndicale internationale (CSI), que le Syndicat national des travailleurs

des industries du Vietnam a décidé de se porter candidat pour l'adhésion à Uni, l'Icem et la Fédération internationale de la métallurgie. Nos amis vietnamiens, affiliés à la FSM, se prononcent pour l'unité du mouvement syndical international et pensent que la constitution de la CSI est prometteuse. La Filpac – sollicitée parce que CGT et connue comme porteuse d'une longue tradition internationaliste rassembleuse – apparaît pour nos amis de nature à faire bénéficier d'une expérience utile. S'il nous faut rester humbles et refuser à nous présenter en donneurs de leçons, nous pouvons toutefois trouver non seulement quelque sentiment de fierté mais, plus concrètement, des encouragements à poursuivre dans notre démarche pour intervenir au plan international à hauteur des besoins.

Après une aide à la formation syndicale en janvier dernier en Mauritanie (voir *Impac* de mars 2007), les délégations de travail et d'échanges au Moyen-Orient et dans la péninsule indochinoise s'inscrivent dans l'activité fédérale en complémentarité avec notre participation dans Uni et l'Icem. Elles devraient se multiplier mais se heurtent toutefois aux limites de nos moyens financiers, même si les frais peuvent être partagés. Mais avec le travail réalisé par nos militants dans les comités d'entreprise européens, avec les coordinations mondiales, elles sont autant de contributions à l'indispensable intervention au plan international pour une activité de défense et de conquête adaptée à notre temps et efficace. ■



DES POINTS COMMUNS ET DES ADVERSAIRES IDENTIQUES

de pauvreté, sortir de l'isolement pour pouvoir se développer, il a accepté l'économie de marché et vient d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela n'est pas sans poser de multiples problèmes.

La privatisation d'entreprises, l'arrivée d'investisseurs étrangers et la vente à des nantis des actions des sociétés distribuées par l'Etat aux travailleurs de ces unités aux bas salaires amènent les syndicalistes à rechercher les moyens de mieux défendre les intérêts des salariés, à remplir leur rôle premier en toute indépendance et avec efficacité.

Les syndicats koweïtiens de la communication, ceux du Vietnam pour les industries de production ont invité la Filpac à faire part de ses expériences de luttes et d'organisation. En fait, ils veulent connaître les conceptions et la pratique de la Cgt. Les premiers en associant Uni à un premier contact, les seconds dans le cadre d'une coopération mise en œuvre déjà depuis plusieurs années.

Diversité est un mot bien faible pour caractériser nos trois organisations syndicales : situation dans les pays, orientation syndicale, taux d'adhésion : 3 600 adhérents dans l'émirat pour 5600 salariés de la communication, 270000 syndiqués vietnamiens pour 300 000 salariés du secteur couvert et une syndicalisation en France de 8% du total des salariés.



Création d'un réseau syndical mondial chez Kimberly-Clark

Chicago. – Début mai, des représentant(e)s de onze syndicats de dix nations de quatre continents ont rencontré des dirigeant(e)s et des membres du personnel de l'Union Network International (Uni), une fédération syndicale internationale, afin de créer un réseau international des travailleuses et des travailleurs de Kimberly-Clark.

« **N**OUS ENTRETENONS une bonne relation de négociation avec cette société au sein des usines où nous représentons des travailleurs/euses, a déclaré le vice-président de l'United Steelworkers - Métallos (USW), Richard LaCosse. *Pourtant, les usines représentées par l'USW subissent depuis de nombreuses années des pertes d'emplois à la suite de fermetures et de vastes plans de licenciements décidés par la société. En*

outre, ce n'est un secret pour personne que K-C s'oppose énergiquement à nous lorsque nous tentons d'organiser ses travailleurs/euses au sein de notre syndicat.»

L'USW a travaillé en étroite collaboration avec Uni pour organiser cette réunion et pour créer le réseau. «*Nous désirons aider ces syndicats et les travailleurs/euses de K-C qui désirent les rejoindre pour faire en sorte que leurs droits soient entièrement respectés et pour instaurer une culture plus positive au sein de la compagnie*», a annoncé

Adriana Rosenzvaig, cheffe du département d'Uni Secteur graphique.

Les membres syndicaux ont rédigé un programme qui met en avant les droits des travailleurs/euses et les efforts à déployer pour combattre la sous-traitance ou l'externalisation des emplois des travailleurs/euses syndiqués. «*Nous allons nous battre ensemble pour faire en sorte que K-C ait une attitude*

correcte dans tous les pays où elle a des activités», a déclaré Amnuay Iemraksa qui préside le syndicat des travailleurs/euses de Kimberly-Clark en Thaïlande et qui fait partie du Comité directeur du réseau.

Voici les autres membres du Comité : Richard LaCosse (Président), Andrew Nortje, du Chemical, Energy, Paper, Printing, Wood & Allied Workers Union d'Afrique du Sud et

délégué syndical principal de l'usine de K-C d'Enstra près Johannesburg, Antonio Sanchez Moreno, de la FCE-CC.OO d'Espagne et délégué syndical principal de l'usine de K-C de Calatayud, Peter Ellis, du syndicat Unite, récemment créé au Royaume-Uni, Franklin Angulo Fernandez, Secrétaire du syndicat de K-C à Maracay, Venezuela et Jon Geenen, directeur de la Section 2 de l'USW. D'autres sièges ont été réservés pour des syndicats représentant des travailleurs/euses de K-C en Australie, au Brésil et au Canada.

«*Kimberly-Clark est une société mondiale et nous ne pouvons espérer progresser avec elle sans un effort mondial*, a annoncé Antonio Sanchez Moreno. *C'est cela que nous sommes venus commencer ici.*»

Le réseau s'est choisi un slogan : «*Un véritable accord mondial pour une justice chez Kimberly-Clark.*» Michel Müller, président d'Uni Secteur graphique a expliqué : «*Nous croyons en la construction de réseaux forts pour qu'ils soient en mesure de vérifier que la société respecte les accords que nous concluons avec elle.*»

Le 4 mai, alors que la réunion sur K-C battait son plein à Chicago, Uni Secteur graphique signait justement un tel accord à Barcelone pour combattre Quebecor, le géant de l'impression mondiale. «*Les efforts déployés chez Quebecor ont d'ores et déjà débouché sur de précieuses avancées pour les travailleurs/euses*, a déclaré Tony Burke, secrétaire général adjoint d'Unite et membre du Comité directeur d'Uni Secteur graphique. *Nous allons faire en sorte ensemble d'obtenir les mêmes résultats chez Kimberly-Clark.*»

L'USW compte 850 000 membres en Amérique du Nord et aux Caraïbes et représente des travailleurs/euses de diverses industries comme le papier et la transformation de papier. L'organisation a récemment annoncé qu'elle envisageait de fusionner avec Unite

pour former le plus grand syndicat au monde. Uni est la fédération syndicale des compétences et des services et représente 15 millions de personnes au travers de plus de 900 syndicats dans 150 pays. Uni Secteur graphique représente 1,4 million de membres dans le secteur de l'impression et de la transformation de papier et dans l'industrie graphique.

*Adriana Rosenzvaig
UNI GRAPHICAL HEAD OF DEPARTMENT Please, visit:
<http://www.union-network.org/graphical>*

De gauche à droite :
Duncan Brown,
coordinateur mondial
Quebecor pour
Uni Graphique ;
Julie Tremblay,
vice-présidente
Ressources
Humaines
Quebecor World ;
Philip Bowyer,
secrétaire général
adjoint d'Uni.



Maresquel

Le chœur de la charte

L'industrie du papier est en pleine mutation. Selon les grands groupes papetiers, les marchés européens et français sont matures. Il serait bien plus profitable de baisser les productions et les emplois, pour se redéployer en Chine, Amérique-latine ou Europe de l'Est. Les gains de rentabilité, basés sur une main-d'œuvre moins chère, seraient plus rapides, même si cela entraîne une standardisation des productions vers des papiers bas de gamme.

**David
Dugué**

LES CAPACITÉS de production de machines géantes augmentent sans cesse alors que les prix pratiqués baissent sous les effets d'une concurrence déloyale et d'une mondialisation non régulée et non mesurée, qui fait fi du respect des règles du marché.

Ainsi, de nombreuses papeteries qui subissent des coûts énergétiques en hausse sont appelées à disparaître. Seules les entreprises en capacité d'investir dans le développement de produits novateurs à fortes valeurs ajoutées, et de répondre aux besoins actuels du marché, pourront dégager les marges nécessaires afin d'assurer la pérennité des sites de production.

La charte revendicative de la filière papetière réalisée par la Filpac Cgt oppose à cette politique de mondialisation libérale une orientation industrielle et sociale au service de la collectivité.

Plus que jamais aujourd'hui, le papier met en accord l'avenir d'une filière industrielle et d'une production conciliant le respect de l'environnement et une consommation d'énergie raisonnable. Au-delà même

des considérations pécuniaires, c'est aussi de la capacité de transmission aux générations futures des avancées et évolutions tant techniques qu'écologiques qu'il est question.

L'environnement de notre planète, est menacé sous bien des aspects par les hydrocarbures et leurs dérivés, puisque non recyclables. Dans un souci de préservation de notre belle Bleue, les sacs de caisse en matière plastique sont appelés à disparaître dès 2010. Les grandes surfaces sont donc à la recherche d'un produit de substitution. Le papier qui contribue au recyclage des emballages usagés est une véritable solution alternative aux produits non recyclables et non biodégradables.

Un chœur de géants solidaires

A Corbehem, chez Stora Enzo, en octobre 2005, la direction annonçait la fermeture de deux des trois lignes de production, entraînant la suppression de 400 postes. Les salariés, loin de l'abattement, ont travaillé à l'élaboration d'un projet de requalification

des machines, née du savoir-faire d'Antonio Canta, technicien de l'entreprise ; en l'occurrence la reconversion des deux machines condamnées, afin de produire des sacs en papier à base de pâte de chanvre et remplacer, aux caisses des supermarchés, les sacs en plastique non biodégradables.

Ce projet industriel n'ayant pu, malgré la validation du dossier par le ministère de l'Industrie, aboutir favorablement, les membres de l'association « Chœurs de papetiers » créée en décembre 2005 afin de trouver un repreneur pour l'usine de Maresquel et venir en aide au personnel, se sont tout naturellement rapprochés de l'association « Les géants de papier solidaires » de Corbehem, afin de pouvoir réaliser ce projet à Maresquel. Le site de Maresquel, c'est deux machines, la MP 1 et la MP 3, dont la production totale annuelle est de 125 000 tonnes. L'usine ne fabrique pas de pâte à papier, mais

possède un grand savoir dans le procédé de raffinage de la pâte et dans la fabrication de papier de haute qualité. Avant l'arrêt de ses machines, qui a touché de plein fouet plus de 300 familles, cette unité avait la meilleure efficacité mondiale du groupe, et la particularité, entre autres, de produire du papier pour la reproduction, à forte valeur ajoutée. La MP3 est l'une des premières machines à avoir adopté une double toile pour la formation de la feuille.

Elle possède la capacité de fabriquer un nouveau papier d'emballage très résistant à base de chanvre : une véritable innovation technologique entraînant la création de nouveaux produits. Ce projet s'inscrit dans un développement d'une culture durable répondant aux attentes actuelles de notre société. Le chanvre est une plante renouvelable, sa culture se fait en rotation, il consomme peu d'eau, peu d'énergie, peu d'intrants chimiques et dépollue les sols.

La cohérence de la filière, du champ à l'usine

La valorisation de cette matière écologique permettrait de développer la filière agricole du chanvre et d'assurer le maintien de l'activité papetière à Maresquel, en sauvant un maximum d'emplois sur le site.

C'est une capacité réelle de redynamiser une région fortement sinistrée et défendre l'idée qu'elle a encore une vocation industrielle. En pleine charge de production, les plantations de chanvre dépasseront la région Nord-Pas-de-Calais, avoisinant les 2 000 hectares et permettront d'assurer la production de papier approchant les 100 000 tonnes par an.

Agriculteurs, papetiers, transformateurs, commerçants... ce projet est porteur d'emploi pour plus de mille personnes dans la région. Dès l'arrêt total de l'utilisation des sacs plastiques, les besoins en papier

**Nos « tiots »
papetiers
à l'origine
d'un projet
d'envergure
nationale**

...

d'emballages seront de plus de 600 000 tonnes en France. De façon à pérenniser leur projet et afin d'assurer une diversité de fabrication, la nouvelle structure produira également du papier d'impression « couché pigmenté ».

La charte papetière en action

Vendredi 12 mai, après d'âpres négociations, les camarades de Maresquel ont obtenu la signature d'un moratoire entre le préfet du Pas-de-Calais, Pierre de Saintignon, vice-président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, et Pierre Chartrain PDG d'IPSA.

La direction a affiché sa volonté de ne pas vendre la machine, mais s'est engagée, a contre « Chœurs », à laisser les bâtiments et matériels en l'état. Cela mettra fin, n'en doutons pas, aux opérations de démontage que l'on peut, comme celui de la centrale thermique, qualifier de sabotage. Un délai des six mois est accordé afin de mettre en place un audit de faisabilité du projet chanvre, lequel audit sera réalisé par un organisme indépendant et financé par la région Nord-Pas-de-Calais. Cette dernière s'est par ailleurs engagée, si le résultat de l'audit est favorable, à financer le projet qui, rappelons-le, est synonyme de la création immédiate d'une centaine d'emplois. Ne restera plus à la direction que sa mauvaise foi évidente et sa volonté de détruire pour s'opposer à la vente de la machine.

Une autre bataille s'engagera alors. Entourés des élus, de toutes les familles politiques, signataires du communiqué du 2 avril 2007, Sébastien Sieczkowski, délégué syndical Filpac Cgt de Maresquel, les salariés d'International Paper et de Stora Enzo trouveront l'énergie militante nécessaire pour faire vivre la démarche permettant, comme nous le voulons, de réconcilier notre tradition papetière, l'emploi au cœur des régions et l'équilibre nécessaire au respect de l'environnement. ■

Loi Bichet : bon anniversaire

Le 2 avril 1947, le Parlement adopte, sur proposition de Robert Bichet, rapporteur de la Commission des 20, issue de la Fédération nationale de la Presse française, la loi n° 47-585 relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques. C'est cette loi, connue sous le nom de loi Bichet, qui, aujourd'hui encore, régit la distribution de la Presse en France.

CONÇUE dans la période particulièrement agitée qu'était la Libération, la loi Bichet a permis la mise en place d'un système original et efficace. Elle s'est voulue un compromis entre la liberté pour les éditeurs qui en conservaient le choix de leur système de distribution, et la mise en œuvre d'un système coopératif solidaire qui permet à chacun d'entre eux, quels que soient ses moyens, de disposer d'une structure efficace pour la mise en vente de son titre. Avec la création de sociétés de messageries telles que sont les Nouvelles messageries de la Presse parisienne (NMPP) ou Rhône-Alpes Diffusion (RAD) ou l'adaptation de sociétés telles que Transports-Presse (TP), ou les Messageries Lyonnaises de Presse (MLP), la loi Bichet a permis d'élaborer un système de distribution qui continue d'être l'un des plus performants en Europe. C'est ce système, un des outils les plus importants du pluralisme de la presse en France, qui est depuis quelque temps remis en cause par le libéralisme ambiant des principaux groupes d'éditeurs, même

si ce système a aussi permis leur développement.

Les principes de la loi

Depuis 60 ans, la distribution de la Presse se décline essentiellement sous la forme d'abonnement, de portage à domicile et de la vente au numéro.

Aujourd'hui, la nouveauté vient de l'utilisation d'Internet. De nombreuses publications, tant magazines que quotidiens, sont doublés par des sites qui rendent accessibles totalement ou partiellement leurs articles, à titre parfois gratuit, parfois onéreux.

La loi Bichet assure dans son premier article: « La diffusion de la presse imprimée est libre ». Son article 2 stipule que « le groupage et la distribution de plusieurs journaux et publications périodiques ne peuvent être assurés que par des sociétés coopératives de messageries de presse » en excluant toutefois le traitement des abonnés.

La loi Bichet garantit à l'éditeur la liberté de choix. Il peut se distribuer lui-même ou adhérer à une coopérati-

ve. L'accès ne peut lui être refusé. Il lui assurera l'impartialité de traitement. Il pourra alors bénéficier du groupage, générateur d'économies sur le plan logistique, et de la péréquation des barèmes. Cette spécificité est sans doute à l'origine du développement exceptionnel de la presse magazine en France par rapport aux autres pays où la distribution est l'objet d'un contrat commercial négocié de gré à gré entre les éditeurs et les distributeurs, pouvant entraîner, de la part de ces derniers, des refus.

Avec le passage par les coopératives, la loi imposait la possibilité d'accès à chaque éditeur et l'égalité de traitement. La loi donne encore dans son article 4, la possibilité, pour les coopératives de confier leur activité à des entreprises commerciales. Si les sociétés coopératives décident de confier l'exécution de certaines opérations matérielles à des entreprises commerciales, elles devront s'assurer une participation majoritaire dans la direction de ces entreprises, leur garantissant l'impartialité

de cette gestion et la surveillance de leurs comptabilités. C'est sur cette base que s'est construite la distribution de la presse en France. Les coopératives déterminent les barèmes de tarifs applicables à leurs adhérents. Ces barèmes sont identiques pour tous. Les coopératives de messageries de presse peuvent assurer elles même la distribution. C'est le cas des MLP ou de RAD.

La loi Bichet a créé le Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP) chargé du contrôle de l'équité de traitement. En font partie l'ensemble des parties prenantes de la distribution : éditeurs, Etat, coopératives de distribution, sociétés de messageries, dépositaires et représentants des salariés. Le Conseil vérifie les comptes des sociétés de messageries et émet des avis sur les barèmes ou sur la rétribution du réseau.

Coopératives et messageries de presse

Avec la loi Bichet, des sociétés coopératives sont créées tant à Paris qu'en Province. Aujourd'hui beaucoup ont disparue et il n'en subsiste qu'une dizaine.

Alors que les journaux de la presse quotidienne nationale ont choisi, dans l'ensemble, de se distribuer eux-mêmes, les titres du groupe du *Dauphiné Libéré* et du *Progrès de Lyon* ont constitué une coopérative, en 1970, Rhône-Alpes Diffusion, pour assurer la distribution de ces quotidiens qu'ils confiaient précédemment aux Messageries Lyonnaises de Presse. Sa zone est strictement régionale.

Les éditeurs distribués par le centre des Messageries Hachette replié à Lyon créent le 1er Août 1945, les Messageries Lyonnaises de presse, la première coopérative de distribution de la Presse. Cette coopérative, depuis 1970, se consacre exclusivement aux magazines. Depuis 1991, les MLP ont vocation d'être un distributeur national et s'inscrivent en concurrent des NMPP.

Les coopératives de messageries peuvent se regrouper et confier la gestion de la distribution à une

société commerciale dont elles doivent conserver la majorité.

Moins de deux semaines après le vote de la loi Bichet, le 16 avril 1947, cinq d'entre elles, en collaboration avec Hachette mettent en place les NMPP. Dans le même temps, TP adapte ses statuts. Elle regroupe trois coopératives majoritaires et a comme opérateur une autre filiale du groupe Hachette. Une autre société, les Messageries d'art et d'élégance créées dans le cadre de la loi Bichet, sera reprise par les NMPP.

Chacune des sociétés, NMPP et TP, a une coopérative dédiée aux quotidiens mais seules les NMPP traitent réellement ceux-ci, un accord industriel liant les deux entreprises.

La défense du pluralisme

C'est autour des NMPP et de la distribution des quotidiens que s'est bâtie la loi Bichet. Cependant, au cours de ces soixante années, les magazines, qui furent d'abord un produit complémentaire, ont pris une place prépondérante dans le nombre d'exemplaires distribués et encore plus dans le chiffre d'affaires des NMPP. La baisse des ventes des quotidiens, la diminution du nombre de titres ont modifié le poids relatif des répartitions et généré des conflits d'intérêts entre les différents éditeurs. Les grands groupes (Hachette, Prisma, EMAP...) n'hésitent pas à remettre en cause la solidarité voulue et inscrite dans la loi. Privilégiant leurs intérêts financiers à court terme, ils n'hésitent pas à remettre en cause un système qui a permis leur développement au détriment des petits éditeurs, des quotidiens et des lecteurs qui risquent de voir le pluralisme encore se réduire.

La valorisation du réseau commercial

Les NMPP ont pris une place essentielle dans la mise en place et la structuration du réseau. Aujourd'hui encore, les NMPP pèsent sur les outils mis à disposition des dépositaires et de leurs diffuseurs, du nombre de

dépôts, de leur zone de diffusion, de l'organisation du travail et même des démarches commerciales.

A chaque exigence des éditeurs, mais essentiellement du premier d'entre eux, l'opérateur Hachette, par rapport aux NMPP, c'est l'ensemble du réseau de distribution qui est touché. Aujourd'hui encore, le projet des NMPP Défi 2010 pèsera encore sur celui-ci.

Pour maintenir le pluralisme, la Filpac exige que toute réorganisation respecte les conditions qui permettent la distribution des quotidiens nationaux dans les meilleures conditions possibles. La structure du réseau, imprimeries décentralisées comprises, doit permettre aux quotidiens nationaux d'être mis en vente en même temps que les quotidiens régionaux.

Mais le réseau, c'est aussi les points de vente. La réduction du nombre de ceux-ci ne peut qu'amplifier la crise de la presse. Une reconquête des ventes est essentielle. La Filpac ne peut qu'approuver la prise en compte de cet objectif dans le plan NMPP. Depuis la prise de contrôle d'Hachette par le groupe Lagardère, c'est la première fois que ce point est mis en évidence sans être associé à une réduction des coûts pour les éditeurs. L'amélioration des conditions de travail des diffuseurs, et en premier lieu des kiosquiers, doit être la base de cette reconquête.

La défense de l'emploi et des statuts

La restructuration des réseaux accélérée depuis l'accession de la famille Lagardère à la tête d'Hachette s'est traduite en terme d'emplois par une perte importante aux NMPP. D'abandon de filiales en externalisation, en passant par l'optimisation des réseaux, l'entreprise NMPP a divisé par quatre ses effectifs, passant de plus de 5000 salariés à moins de 1300. La baisse des ressources, décidée par les coopératives d'éditeurs au profit des clients, les membres de ces coopératives, a fragilisé l'entreprise, financièrement, humainement et fonctionnellement. La lutte syndicale, menée

essentiellement par la CGT, a permis que les départs se fassent, pour les bénéficiaires, dans des conditions satisfaisantes. La contrepartie est un accroissement des charges de travail, la perte de capacité opérationnelle. La direction des NMPP a choisi clairement de se débarrasser de son outil industriel. Aujourd'hui, le centre de traitement des publications de Combs-la-Ville est sous-employé tandis que l'entreprise fait appel à des entreprises extérieures. L'appel à la sous-traitance ou à l'externalisation est généré, que ce soit pour le centre export de Roissy ou le siège social.

Les NMPP poursuivent leur mutation en une entreprise qui s'assurera de la maîtrise des flux, qu'ils soient financiers, logistiques ou informationnels, quitte à le faire avec un minimum de salariés. L'évolution des NMPP a transformé une entreprise de main-d'œuvre en une société de gestion. Les ouvriers sont moins nombreux que les cadres et l'établissement qui a l'effectif le plus important est le siège. Si l'encadrement syndical de la Cgt a permis aux ouvriers de conserver leurs statuts, ceux-ci sont remis en cause, pour les cadres, par l'individualisation des salaires et la non-reconnaissance des qualifications. Quant aux employés, si qualitativement leur situation n'a que peu évolué, ils sont beaucoup moins nombreux.

La transformation du service PDP des NMPP en filiale Société Presse Paris Service (SPPS) s'est traduite à la fois par une réduction d'effectifs et une baisse de niveau statutaire pour les nouveaux salariés. A la Société d'agences et de diffusion (SAD), les organisations syndicales ont dû, aussi, signer un accord en retrait pour les nouveaux salariés. Le travail de répartition, exécuté antérieurement au sein des NMPP par des salariés à statut, l'est maintenant dans les dépôts par d'autres salariés moins bien protégés, surtout s'ils ne font pas partie des deux filiales des NMPP, SAD et SPPS. Plus que jamais, la revendication d'une convention collective pour les salariés de la distribution de la Presse s'impose. ■



le groupe de protection sociale
de l'audiovisuel,
de la communication,
de la presse
et du spectacle

À vos côtés
tout au long
de votre vie

santé, retraite,
prévoyance, épargne, 1% logement

Pour en savoir plus : **0811 65 50 50***

www.audiens.org

* Prix d'un appel local